RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2021





SOMMAIRE

<u>1.</u>	PRÉSENTATION DU SERVICE	4
1.1	Compétences	4
1.2	TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION	5
1.3	DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	5
1.4	ORGANISATION	5 6
1.5	Année marquée par deux évolutions notables du service	6
1.5.1	Nouveau règlement des déchèteries au 1 ^{er} juin 2022	6
1.5.2	Nouvelles consignes de tri des emballages au 1er octobre 2021	8
	INDICATEURS TECHNIQUES	
<u>2.</u>	DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE	
<u>SEN</u>	SIBILISATION	13
2.1	LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ	13
2.1.1	Tous au compost!	13
2.1.2	Développement du compostage	14
2.2	LE RÉEMPLOI	14
2.3	LES ANIMATIONS	15
2.3.1	Scolaires et périscolaires	15
2.3.2	Autres animations	15
2.4	LA SENSIBILISATION Á LA RÉDUCTION ET Á LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS	15
2.1	L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	16
<u>3.</u>	COLLECTE DES DÉCHETS	17
3.1	LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	17
3.1.1	Organisation du service	17
3.1.2	Tonnages et ratios d'ordures ménagères	17
3.1.3	Fréquence de collecte	18
3.1.4	Moyens	18
3.2	LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS	19
3.2.1	Organisation du service, fréquence de collecte, moyens	19
3.2.2	<u> </u>	21
3.3	LA COLLECTE SÉLECTIVE DES TLC (TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES)	21
3.4	LES COLLECTES POUR LES NON MÉNAGERS (SERVICE FACULTATIF)	22
3.4.1	Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères	22
3.4.2	,	22
3.4.3		22
3.4.4		22
3.5	LES AUTRES COLLECTES	23
3.5.1	Les cartouches d'imprimantes et piles	23
3.5.2	· · · ·	23
3.6 3.6.1	LES FAITS MARQUANTS COLLECTE Déscription des points poirs de collecte	23 23
3.6.1	Résorption des points noirs de collecte Conteneurs enterrés	23 24
3.6.2		2 4 25
3.6.4		25 26
3.7	LES INDICATEURS	26 26
	··- · · · · · · · · · · · · · · · ·	

<u>4.</u>	DÉCHÈTERIES	27
4.1	RÉSEAU ET MODE D'EXPLOITATION	27
4.1.1	Les déchèteries fixes	27
4.1.2	Les déchèteries mobiles et conventions d'accès	27
4.1.3	Les déchèteries : carte de synthèse	28
4.2	FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS	28
4.2.1	Horaires d'ouverture	28
4.2.2	·	29
4.2.3	·	30
4.3	INDICATEURS	31
4.3.1	Fréquentation	31
4.3.2		31
4.3.3		33
4.4	FAITS MARQUANTS DÉCHÈTERIE	34
4.4.1		34
4.4.2	•	34
4.4.3		34
	Acquisition foncière déchèterie d'Ampuis	35
4.4.5	· ·	35
4.4.6	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	35
4.4.7	Incidents	35
<u>5.</u>	TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT	36
5.1	POST-EXPLOITATION CET	36
5.2	Transfert	36
5.3	TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES	37
5.4	TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES	38
5.4.1	Verre	38
5.4.2		38
5.4.3		39
5.5	VALORISATION / TRAITEMENT DES FLUX DÉCHÈTERIES	40
5.6	VALORISATION COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX	40
<u>6.</u>	BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX	41
6.1	OBJECTIF DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ENFOUIS	41
6.2	OBJECTIF DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE	41
6.3	OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION	44
6.3.1	Taux de valorisation matière et organique	44
6.3.2	<u> </u>	44
6.3.3	- I	44
6.4	COMPOSITION DE NOS DÉCHETS	45
	INDICATEURS FINANCIERS	
-	MONTANT ANNUEL DEC DECTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES	
<u>7.</u>	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES	<u>48</u>
<u>8.</u>	<u>DÉPENSES</u>	49
8.1	Investissement	49
8.2	FONCTIONNEMENT	50

<u>9.</u>	RECETTES	51
9.1	LA TEOM	51
9.2	LES REDEVANCES	51
9.3	LES SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATÉRIAUX	52
9.4	RÉPARTITION DES RECETTES DU SERVICE	52
<u>10.</u>	COÛT NET ET ÉQUILIBRE DU SERVICE	53
ANI	NEXES	54

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et à l'article 2224-5 du CGCT. Il présente le bilan annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Dans un souci d'information et de transparence, il est téléchargeable sur le site internet de l'Agglo.

Le rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2021 et les évolutions par rapport à 2020. Pour mémoire, il s'agit du 4ème rapport annuel de Vienne Condrieu Agglomération, née le 1er janvier 2018 du regroupement de ViennAgglo, de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et de la commune de Meyssiez.

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

1.1 COMPÉTENCES

Vienne Condrieu Agglomération dispose de l'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets ménagers :

- Prévention (soutien à la réduction des productions des déchets)
- Fourniture et maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs)
- Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (emballages, papiers, verre, TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures)
- Gestion des déchèteries
- Transfert et traitement

Tableau 1 - Synthèse du mode d'exploitation par activité

Activité	Mode d'exploitation
Fourniture et maintenance des contenants (bacs et silos)	Régie Agglo (livraison des bacs déléguée aux communes sur le périmètre ex CCRC)
Collecte des ordures ménagères et des recyclables	Mixte (régie ou prestataire selon les communes) pour la collecte en porte-à-porte Prestataire pour la collecte en point d'apport volontaire
Collecte, tri, valorisation des Textiles Linges de Maison Chaussures	Convention structure associative (Le Relais)
Déchèteries	Mixte (régie ou prestataire selon les sites)
Transfert	Gestion du quai en régie, prestataire pour le transport
Valorisation et traitement	Prestataires et Éco-organismes

1.2 TERRITOIRE DESSERVI ET POPULATION

Le territoire constitue un milieu mixte avec des communes urbaines et d'autres rurales. Les habitants des **30 communes** représentent une population de **90 357 habitants en 2021** (soit + 0,9 % par rapport à l'année précédente).

Carte 1 - Périmètre géographique de Vienne Condrieu Agglomération depuis le 01/01/2018



Annexe 1: liste des communes et population 2020 et 2021

1.3 DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Le service assure la prise en charge des déchets produits par les ménages :

- Ordures ménagères en porte-à-porte.
- Déchets recyclables collectés en porte-à-porte ou point d'apport volontaire : emballages, papiers, verre, textiles linges de maison et chaussures.
- Végétaux, encombrants... et déchets dangereux pris en charge en déchèteries.

Un service facultatif est également proposé aux professionnels :

- Accès payant en déchèteries sous conditions.
- Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères qui ne présentent pas de sujétions techniques particulières (payante au-delà de 1 000 litres par semaine).
- Collecte payante des cartons des commerçants (hyper centre-ville et pôles secondaires urbains) et du verre des Cafés Hôtels Restaurants (CHR) sur Vienne.

1.4 ORGANISATION

La gestion des déchets est assurée par les équipes de la Direction Environnement intégrées au sein du Pôle Ingénierie Technique et Urbaine. Elle travaille en collaboration avec les autres services (communication, commande publique, ressources humaines, finances).

48 agents sont mobilisés quotidiennement sur les activités de collecte, déchèteries, transfert, prévention/sensibilisation et lien aux usagers.

Jean Tissot, maire de Villette-de-Vienne, conseiller communautaire délégué, est chargé de cette politique publique. Maryline Silvestre, conseillère communautaire déléguée en charge de l'économie circulaire, est également directement impliquée et plus particulièrement sur la thématique de la réduction à la source des déchets.

Une commission « Gestion des déchets », composée d'élus désignés des 30 communes membres, est également mobilisée régulièrement.

1.5 Année marquée par deux évolutions notables du service

1.5.1 Nouveau règlement des déchèteries au 1er juin 2021

Le service déchèterie était régi par un règlement intérieur. Un nouveau règlement a été adopté par le Conseil communautaire du 16 mars 2021. Il est disponible dans les déchèteries et téléchargeable sur le site internet de l'Agglo.

Les principales modifications du nouveau règlement, applicable au 1er juin 2021 concernent :

1.5.1.1 Les horaires

Adaptation des horaires en période de canicule

Compte tenu des risques pour les usagers et le personnel, une adaptation des horaires a été expérimentée en 2020.

Au regard du bilan positif de cette expérimentation, l'ouverture en journée continue de 7h à 14h (conforme avec l'évolution du cycle de température en période de canicule) est désormais de vigueur en cas d'alerte canicule niveau 3 (déclenchement par les Préfets de départements en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce qui correspond à la vigilance orange de Météo France.

Des outils de communication dédiés (affichages sur les déchèteries, actualité site internet de l'Agglo, post Facebook, relais aux communes...) ont été élaborés.



Information période de canicule

Harmonisation des horaires des déchèteries fixes

Les horaires existants sont issus de l'histoire. Des scénarios d'ajustement ont été établis afin de tenir compte des fréquentations constatées et des besoins prioritaires exprimés. Une harmonisation des horaires pour améliorer la communication en limitant les changements d'habitude a été recherchée.

Les nouveaux horaires sont : du lundi au samedi : matin*1 : 8h*2 - 12h30 / après-midi : 13h30 - 18h

- *1: mardi, mercredi et jeudi matin fermés pour la déchèterie d'Ampuis (soit une demi-journée d'ouverture supplémentaire par rapport à aujourd'hui).
- *2 : ouverture à 9h pour Ampuis et Chasse-sur-Rhône. (Voir détails paragraphe 4.2.1).

• Fermeture anticipée 1 heure avant les 24 et 31 décembre

Il s'agit d'une pratique mise en place depuis plusieurs années, aussi bien sur les sites avec du personnel Agglo, que ceux dont le gardiennage a été confié à des prestataires.

L'intégration dans le règlement intérieur permet d'éviter de se reposer la question chaque année et de faire une communication anticipée.

1.5.1.2 Les professionnels

• Suppression de l'accès aux déchèteries le samedi

Il s'agit de privilégier l'accueil des ménages sur les sites lors de ces journées de fortes fréquentations et d'éviter les conflits d'usages.

• Ajustement du nombre de tickets pour la dépose des encombrants/déchets en mélange et le bois de Classe B

Le tarif pour les encombrants/déchets en mélange et le bois était anormalement faible au regard de l'analyse des coûts de traitement et transport réels des déchets pris en charge par l'Agglo. Ceci s'explique par le fait que les tarifs n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années alors même que le coût de transport et de traitement de ces déchets a augmenté.

Par suite, le nombre de tickets requis pour les encombrants et le bois de classe B a été augmenté. Néanmoins, afin de tenir compte du contexte particulier lié au Covid 19 impactant particulièrement les entreprises, cette évolution fait l'objet d'une progressivité de mise en place.

Pour 1 m ³ (1 ticket = 12 € TTC)	Actuellement	Au 1 ^{er} juin 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022
Encombrants	2	3	4
Bois	1	1	2

Tableau 2 - Nombre de tickets

1.5.1.3 Les autres modifications mineures

Diverses améliorations rédactionnelles et de mise en forme ont été effectuées :

- Descriptif du service avec présentation d'une carte.
- Rajout d'un paragraphe sur la prévention, réduction des déchets en amont de l'accès en déchèterie.
- Précisions sur la typologie des véhicules acceptés et les conditions d'accès mode doux (vélo, piéton).
- Clarification de la liste des déchets admis avec mise en place d'un pictogramme et mise en évidence des points de vigilance.
- Rajout d'un chapitre relatif aux agents d'accueil des déchèteries et les usagers (rôle, interdictions).
- Restructuration et compléments relatifs à la sécurité (risque de chute, compaction des bennes, vidéo protection...).

1.5.2 Nouvelles consignes de tri des emballages au 1er octobre 2021

1.5.2.1 Les modalités techniques

Vienne Condrieu Agglomération a répondu à un appel à candidatures de l'Éco-organisme CITEO sur 4 volets :

- Extension/simplification des Consignes de Tri des emballages (ECT) à proprement dit. Il s'agit de trier tous les emballages sans exception dans les contenants de tri jaune (bac ou point d'apport volontaire) avec un objectif de 4 kg supplémentaires captés/habitant/an.
- <u>Amélioration de la collecte de proximité.</u> Il s'agit de rajouter des points d'apport volontaire (emballages, papier, verre) dans les secteurs déficitaires. La démarche a déjà été initiée depuis 2017 mais doit être poursuivie simultanément à l'extension.
- <u>Nouvelles collectes de proximité</u>. Il s'agit de solliciter une aide pour accompagner le programme de mise en place des conteneurs enterrés sur Vienne (seul secteur potentiellement accessible à l'appel à candidature car le minimum requis par CITEO est la desserte d'une zone de 5 000 habitants).
- Harmonisation du mode de collecte pour les habitants en bac jaune : multi-matériaux (emballages et papiers en mélange). Cela concerne 4 communes (Ampuis, Condrieu, Sainte-Colombe et Loire-sur-Rhône) qui étaient pour partie en porte-à-porte pour les emballages, mais en points d'apport volontaire pour les papiers. Depuis le 1er octobre, les papiers peuvent être mis dans les bacs jaunes.

La candidature de l'Agglo a été retenue par le comité de sélection national avec une mise en œuvre conforme au planning prévisionnel souhaité, soit le le octobre 2021.

Ce projet vise à répondre à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 qui prévoit la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques d'ici 2022, mais surtout de répondre à l'attente des usagers d'une simplification du geste de tri.

En effet, depuis le 1^{er} octobre 2021, désormais tous les emballages sont pris en charge et non seulement les bouteilles et flaconnages. Cela doit permettre d'améliorer le taux de recyclage des emballages et présente un intérêt environnemental en limitant le prélèvement de ressources non renouvelables et en réduisant la quantité de déchets incinérés.

Ces nouvelles consignes n'obèrent pas la démarche de lutte contre le gaspillage et de réduction de productions de déchets à la source (éco-consommation, éviter les emballages inutiles, privilégier le vrac...) qui doit être poursuivie.

1.5.2.2 Une grande campagne de communication

Ce changement s'est accompagné d'une grande campagne de communication et d'actions de sensibilisation de proximité en direction de tous les habitants du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Une première phase de pré-lancement a été engagée dès juin 2021, avec un courrier et 3 pages spécifiques dans l'Agglomag, des communiqués de presse et des posts Facebook.

À partir de septembre, une campagne d'affichage a été engagée avec des affiches dédiées sur les panneaux Decaux, sur les flancs des bus et des Bennes à Ordures Ménagères, sur les panneaux dans les déchèteries mais également sur internet et les réseaux sociaux. Une vidéo « teaser » a été diffusée le 14 septembre ainsi qu'une campagne Facebook type « compte à rebours » à l'approche du le octobre, suivie d'une vidéo institutionnelle le 27 septembre.

Un mémo-guide du tri a été intégré dans l'Agglomag de septembre et mis à disposition à l'accueil des mairies.



À partir d'octobre, plusieurs outils ont été progressivement déployés : autocollant des nouvelles consignes sur les 22 000 bacs et 600 points d'apport volontaire, vidéos, kakémonos et sacs de pré-collecte.

1.5.2.3 Des relais mobilisés

L'Agglo a mobilisé ses principaux partenaires (prestataires, communes, bailleurs sociaux). Un kit spécifique a été remis à chaque commune (affiche, mémo-gui, autocollant, sac de précollecte).

Plusieurs évènements ont été organisés :

- Un événement de lancement le 1^{er} octobre sur le site de Prétri-transfert Delauzun à Ampuis.
- Un café du tri pour les agents de l'Agglo et une visite du centre de tri pour les élus (nombre de participants limités du fait du contexte Covid).
- Des visioconférences pour les élus et les services, une participation aux Conseils municipaux qui le souhaitaient.
- Des temps d'échange spécifiques avec les agents de collecte de la régie et du prestataire VEOLIA, les bailleurs; et une réunion à destination des gestionnaires d'immeubles et syndics.

1.5.2.4 Une foire aux questions

Le service gestion des déchets a été renforcé ponctuellement pour prendre en charge les appels téléphoniques et mails liés à ces changements.

Une foire aux questions a également été construite, diffusée aux relais et accessible sur le site internet de l'Agglo. Elle regroupe une trentaine de questions/réponses autour des consignes de tri, des modalités de collectes, du devenir des déchets après la collecte...

1.5.2.5 Une sensibilisation de proximité : des animations sur l'ensemble de l'Agglo

L'Agglo a fait appel à un prestataire spécialisé qui a recruté et mobilisé 4 ambassadeurs sur 4 mois afin d'être présents sur les marchés et événements majeurs du territoire ainsi que sur certains quartiers prioritaires (pied d'immeubles d'habitat vertical).

Les communes ont également été mobilisées pour proposer des événements en octobre/novembre permettant d'accueillir des animations grâce à la tenue d'un stand.

Malgré la période peu propice du fait du contexte Covid et des conditions hivernales, 28 communes ont pu accueillir le stand de sensibilisation dans des évènements très divers : journée de l'environnement ou de nettoyage, sortie d'école, accueil des nouveaux arrivants, vide-grenier, marché, temps de convivialité, animation en pieds d'immeubles...

1.5.2.6 Des animations

37 animations ont été réalisées au cours desquelles au moins 715 personnes ont pu échanger avec les ambassadeurs.

Plusieurs moyennes surfaces ont également joué le jeu et accueilli les stands d'animations (Carrefour Market à Pont-Évêque et Vienne, Intermarché à Villette-de-Vienne, Vienne centre-ville et Malissol, Monoprix quartier de l'Isle). La dizaine d'animations assurée a permis de sensibiliser au moins 705 personnes.



Animation - Saint-Sorlin-de-Vienne



Salon des séniors - Vienne

Les animations ont été appréciées par les usagers mais le nombre de personnes vues est resté limité sur les marchés et certaines animations du fait des conditions météo contrairement aux moyennes surfaces.

Pour mémoire, l'Agglo a également proposé aux écoles et centres sociaux, dans le cadre de son programme environnement, une animation spécifique au tri intégrant les nouvelles consignes (programme accessible sur internet et diffusé aux établissements avec bulletin d'inscription).

1.5.2.7 Une sensibilisation de proximité : rencontre en porte-à-porte dans plusieurs quartiers d'habitat dense

Les 4 ambassadeurs recrutés sont allés au contact des habitants. Ils ont utilisé un terminal de saisie des données, un quiz visuel pour rendre l'entretien participatif et ont remis également un sac de pré-collecte et un mémo-guide du tri aux habitants présents.

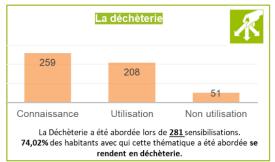
Des affiches d'annonce dans les halls d'entrée des immeubles et un avis de passage en cas d'absence étaient prévues.

C'est ainsi qu'entre septembre et décembre 2021, près de 4 000 foyers ont été sollicités sur les communes de Vienne (quartier de l'Isle, Malissol, Grand Estressin), Chasse-sur-Rhône (les Barbières), Pont-Évêque (Plan des Aures) et Estrablin.

La sensibilisation a permis de voir près de 2 450 foyers (soit 68 % des foyers visés). Ce passage a également permis d'identifier des besoins d'adaptation de la dotation en équipements (bacs ou points d'apport volontaire) ou de la signalétique. Les ajustements ont été réalisés en lien avec les bailleurs concernés.







Exemple de bilan du porte-à-porte sur un quartier

1.5.2.8 Une modification sur le terrain

La signalétique (autocollant) a été mise à jour progressivement sur les bacs et sur les points d'apport volontaire.

Des panneaux d'information pour les locaux poubelles ont également été créés et mis à disposition des bailleurs, syndics et gestionnaires d'immeubles. Les 2 bailleurs principaux, ADVIVO et AIH, ont mis en place une organisation permettant le déploiement de ces panneaux sur l'ensemble de leur patrimoine.

Les gestionnaires et syndics d'immeubles ont été informés de la possibilité de disposer gratuitement d'affiches pour les locaux poubelles. Les affiches sont disponibles sur demande par mail à : gestiondechets@viennecondrieu-agglomeration.fr. C'est un outil intéressant d'autant qu'à partir du ler janvier 2022, il y a une obligation d'affichage des consignes de tri.



Les bacs jaunes sont adaptés en volume sur demande. Les suppressions des opercules sur les points de regroupements et dans certains points collectifs sont également assurés au fil des demandes.

De plus des adaptations des points d'apport volontaire sont réalisés en fonction des besoins et des possibilités sur le terrain : doublement des points emballages, passage de 4 à 5 m³, mise en place de nouveaux points.

INDICATEUR	RSTECH	NIQUES

2. DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DONT PRÉVENTION ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** qui vise à réduire les quantités de déchets produites sur le territoire s'articule principalement autour d'actions de sensibilisation à l'éco-consommation avec notamment la promotion du Stop pub, le soutien au compostage domestique et au réemploi.

2.1 LE SOUTIEN AU COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Tableau 3 - Synthèse et indicateurs du dispositif de soutien au compostage domestique

Mise à disposition gratuite de	Conditions	Nombre mis en place en 2020	Nombre mis en place en 2021	Nombre cumulé à fin 2021
Composteur individuel	 Habiter le territoire Disposer d'un espace extérieur S'inscrire et venir le chercher en déchèterie de Vienne 	624	601	9 872
Lombricomposteur	 Idem composteur individuel mais ne pas avoir d'espace extérieur Formation préalable obligatoire dispensée par l'Agglo 	28 lombri 3 formations	26 lombri 2 formations	231
Composteur collectif	 Faisabilité préalable (emplacement et portage du projet adapté) 1 ou idéalement 2 référents volontaires pour gestion et surveillance quotidienne Périmètre d'apport restreint au groupe d'utilisateurs (pas d'accès libre) 	4 nouvelles opérations	12 nouvelles opérations	60 sites représentant 300 foyers

5 formations ont pu être réalisées en 2021 :

- 2 formations lombricompostage en mars (10 participants) et juin (16 participants)
- 3 formations dites « guides composteur » : le 22/09 à Loire-sur-Rhône ; le 29/09 à Pont-Évêque et le 17/11 à Tupin-et-Semons

Au global, 64 personnes ont participé à ces formations d'accompagnement au compostage.

2.1.1 Tous au compost! Édition 2021 du 27 mars au 10 avril

La sensibilisation au compostage sous toutes ses formes a également été assurée dans le cadre de la quinzaine du compostage.

Tous au compost! est un évènement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques. Pendant 15 jours, des centaines d'animations sont organisées partout en France afin de promouvoir les différents modes de compostage : compostage domestique (composteur individuel, lombricomposteur) ; compostage partagé (en immeuble ou quartier) et compostage en établissement (restauration collective, restaurants, cantines...).

Lors de cette lère édition pour l'Agglo, il a été prévu :

• **Une diffusion des 3 vidéos tutos** sur les modes de compostage : compostage individuel, compostage partagé et lombricompostage.

- **Des ateliers ludiques** autour du compostage et visite des composteurs du restaurant scolaire de Chasse-sur-Rhône pour les primaires du Groupe scolaire Pierre Bouchard Place Jules Ferry à Chasse-sur-Rhône.
- Des ateliers ludiques autour du compostage pour sensibiliser les enfants et les animateurs du centre de loisirs à la pratique du compostage (en collaboration avec l'animatrice environnement de la mairie de Vienne) au Centre de loisirs Gémens Parc de Gémens à Estrablin.

2.1.2 Développement du compostage collectif et réponse au 1^{er} appel à projet Aurabiodec de l'ADEME

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Vienne Condrieu Agglomération a initié le déploiement de sites de compostage partagé dès 2010. Mais la démarche reste encore peu connue et doit être déployée plus largement et animée régulièrement.

Dans le cadre de l'appel à projet lancée par l'ADEME, Vienne Condrieu Agglomération a souhaité accentuer le développement du compostage partagé sur le territoire, tout en améliorant l'accompagnement des sites de compostage existants en vue d'une construction des bonnes pratiques.

Ainsi dans le cadre de ce projet, l'objectif de l'Agglo d'ici 2024 est :

- D'accompagner 100 nouveaux sites : 75 nouveaux projets de compostage partagé en pied d'immeuble et quartier (dont expérimentation de 5 composteurs de quartiers) et 25 sites de compostage en établissements.
- De mettre en place et animer un réseau de référents (50 anciens sites et 100 nouveaux) pour soutenir la démarche et éviter son essoufflement.

Le réseau de référents des sites actuels sera renforcé par le biais de nouvelles formations externalisées en renfort à un prestataire spécialisé sur la moitié des nouveaux projets et par le biais d'un suivi in-situ interne.

L'enjeu est également de mettre en réseau les référents des sites existants et ceux des nouveaux sites.

L'Agglo a également rejoint le Réseau Compost Citoyen, réseau national qui possède une expertise dans la gestion du compostage de proximité et participe au relais d'informations.

2.2 LE RÉEMPLOI

L'Agglo a signé une convention de partenariat avec Emmaüs Vienne.

Cette convention permet à l'association d'assurer, sur les déchèteries de Pont-Évêque et Vienne, des permanences pendant lesquelles les usagers sont invités à faire don d'objets valorisables (hors équipements électriques et électroniques et déchets dangereux).

Cela permet de réduire les déchets à la source, valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité et assurer l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

Sur l'année 2021, ce sont près de **702 dons** (461 en 2020) qui ont été faits lors des permanences sur les déchèteries de Pont-Évêque et de Vienne.

Des flyers d'information sont mis à disposition du public en mairies et sur les déchèteries.



Information dispositif Emmaüs

2.3.1 Scolaires et périscolaires

Une **nouvelle brochure** « Programme scolaire et périscolaire d'éducation à l'environnement » a été créée et diffusée aux établissements.

La modification touche à la forme, plus moderne et dynamique, mais également au fond :

- intégration des nouvelles consignes de tri dans un des modules.
- adaptation pour les animations périscolaires,
- mise en avant de la possibilité d'accompagner les établissements au compostage,
- recensement des autres structures du territoire intervenant sur la thématique de l'environnement.



Information animations scolaires

En 2021, ce sont 77 animations dont 10 périscolaires qui ont permis de sensibiliser 1 277 enfants sur 8 communes (Chasse-sur-Rhône, Jardin, Loire-sur-Rhône, Pont-Évêque, Septème, Seyssuel, Saint-Romain-en-Gal et Vienne).

Pour mémoire ces animations sont validées par l'Académie et se font sur demande/inscription préalable des établissements.

2.3.2 Autres animations

Les autres animations (tenue de stand) ont été réalisées dans le cadre du projet d'extension des consignes de tri (Voir détails paragraphe 1.5.2).

2.4 LA SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION ET À LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Indépendamment de la sensibilisation et de la communication particulièrement orientée sur les nouvelles consignes de tri des emballages/papiers, en 2021, l'Agglo est intervenue via les différents canaux de communication (site internet, Facebook, magazine de l'Agglo distribué aux habitants) sur les autres thématiques afin de sensibiliser les habitants.

On remarquera notamment:

- Janvier 2021: post Facebook sur les incivilités autour des points d'apport volontaire.
- Mars 2021: divers articles dans l'Agglomag: « Fabriquez son compost, c'est facile »; « Les bonnes astuces du tri en déchèteries »; « Déchets d'activités de soins à risques infectieux »; « Nouveau! Bacs de collecte cassés ou défectueux, que faire? ».
- **Juin 2021:** plusieurs articles dans l'Agglomag: frise chronologique sur les évènements marquants en matière de gestion des déchets de 2009 à 2021; Trucs et astuces à la maison et quand je fais mes courses pour réduire mes déchets; 2 pages sur les 5 déchèteries fixes et la déchèterie mobile avec rappel des déchets admis, comment bien préparer sa visite...
- **Septembre 2021:** « Déchèteries : on se souvient que », « prochaines formations au compostage ».
- **Novembre 2021 :** actualité site internet sur les 110 conteneurs à disposition sur le territoire de l'Agglo pour collecter les textiles, linges de maison, chaussures, avec rappel des

- consignes, information sur la carte des apports disponible sur https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport ainsi qu'information sur la filière.
- **Novembre à décembre 2021 :** 4 posts Facebook sur la filière des déchets dangereux des ménages : qu'est-ce que c'est ? De quels produits s'agit-il ? Comment les reconnaitre ? Que faut-il en faire et que deviennent-ils ?
- **Décembre 2021 :** post Facebook sur la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques « Quelle nouvelle vie pour votre appareil électrique ou électronique ? ».
- **Décembre 2021:** post Facebook « Vous déménagez ? Vous changez de literie ? Vos meubles vous encombrent ? Découvrez les solutions qui s'offrent à vous ».

2.5 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'Agglo intervient également sur un champ plus large que la prévention et gestion des déchets en matière d'économie circulaire.

Une gouvernance spécifique a été mise en place (élue de référence, mobilisation de l'Agence Éco et de la Direction Environnement).

On peut citer par exemple pour l'année 2021 :

- Réinjection du biométhane issu de la station d'épuration de Vienne-Sud avec une partie réservée à la consommation de la flotte de bus et de Benne à Ordures Ménagères (BOM) : 2 BOM de la régie fonctionnent au GNV.
- Mise en service en septembre 2021 de 2 postes d'alimentation à charge rapide pour les BOM de la régie sur la plateforme de mobilité de Pont-Évêque qui alimente également les bus en gaz.
- Convention avec Capillum pour le recyclage des cheveux des salons de coiffure.

3. COLLECTE DES DÉCHETS

Pour mémoire, il y a une répartition géographique ainsi que par type de collecte entre la régie (personnel Agglo) et les prestataires.

3.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères est réalisée en porte-à-porte, ou à défaut, en point de regroupement.

Elle est également réalisée en conteneurs enterrés sur le quartier du Plan des Aures à Pont-Évêque et progressivement sur le centre-ville de Vienne.

3.1.1 Organisation du service

Les collectes enterrées sont intégralement réalisées en prestation et confiées au groupement SERNED/GUERIN pour la collecte en apport volontaire enterrée ou aérienne des ordures ménagères, emballages, papiers et verre.

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour partie en régie sur 6 communes représentant 43 % de la population et pour partie en prestation de service par la société VEOLIA, basée à Ampuis depuis le 1^{er} juillet 2020.

VEOLIA Prestataire VILLETTE DE VIENNE LUZINA Régie Agglo CHUZELLES LOIRE SUR PONT EVEQUE ST ROMAIN EN GAL STE COLON ST CYR SUR LE MOIDIEU DETOURBE ESTRABLIN LES HAIES EYZIN PINET ST SORLIN DE VIENNE

Carte 2 - Répartition régie/privée collecte en porte-à-porte des ordures ménagères

3.1.2 Tonnages et ratios d'ordures ménagères

Tableau 4 - Tonnage ordures ménagères résiduelles et évolution 2021/2020

Année	Détails par secteurs	Tonnage	kg/hab/an
2020	Vienne Condrieu Agglomération	20 194	
	Conteneurs enterrés		235,6
	Total	21 094	
2021 Vienne Condrieu Agglomération		20 441	
Conteneurs enterrés		1 112	238,5
	Total	21 553	
É	volution 2021/2020 en %	+ 2,1	+ 1,2

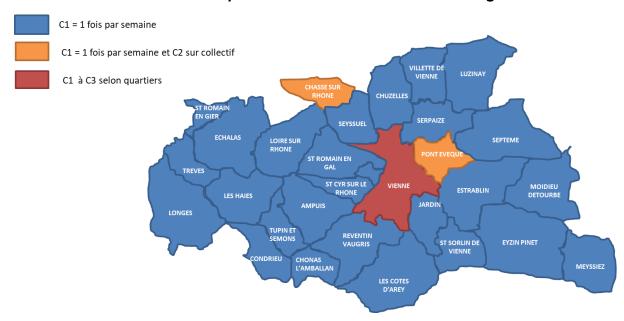
Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées augmentent en 2021 d'environ 2 % alors que la population a augmenté de moins d'1 %.

3.1.3 Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- 1 fois par semaine (C1) sur toutes les communes.
- 2 fois par semaine (C2) sur les collectifs de Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque.
- 1 à 3 fois par semaine (C1, C2 ou C3) selon les quartiers sur Vienne.

Les conteneurs enterrés ont été collectés avec une fréquence de 3 à 4 fois par semaine.



Carte 3 - Fréquence de collecte des ordures ménagères

3.1.4 Moyens

La collecte en porte-à-porte effectuée par la Régie, dispose d'un centre technique regroupant les moyens humains (24 agents) et techniques (8 BOM) situé à Vienne Sud (site de Saint-Alban mutualisé avec la Ville de Vienne).

La collecte en porte-à-porte effectuée par VEOLIA sur les secteurs les moins denses, est organisé à partir d'un centre technique situé à Ampuis avec 7 BOM.

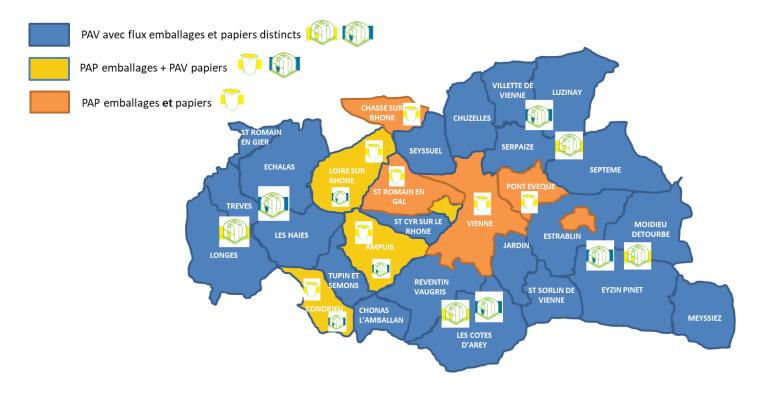
La collecte enterrée des ordures ménagères (OM) est, quant à elle, réalisée par SERNED et mobilise un véhicule dédié adapté à l'étroitesse des rues de Vienne ainsi que 2 chauffeurs pour 32 points OM répartis en 20 implantations (6 au plan des Aures à Pont-Évêque et 14 au centreville de Vienne).

3.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

3.2.1 Organisation du service, fréquence de collecte, moyens

Selon le type de matériaux et le secteur, la collecte est effectuée en porte-à-porte (PAP) ou en points d'apport volontaire (PAV).

Carte 4 - Mode de collecte des emballages/papiers majoritaire avant le 1^{er} octobre 2021



Carte 5 - Mode de collecte harmonisé des emballages/papiers majoritaire depuis le 1^{er} octobre 2021



Avant le 1^{er} octobre 2021, les consignes pour les bacs jaunes étaient distinctes selon l'historique des communes :

- Emballages seuls pour les communes d'Ampuis (centre bourg), Condrieu, Loire-sur-Rhône et Sainte-Colombe.
- Emballages et papiers (collecte dite « multimatériaux ») pour les communes de Chasse-sur-Rhône, Estrablin (bourg), Pont-Évêque, Saint-Romain-en-Gal et Vienne.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, toutes les consignes sont identiques pour tous les secteurs collectés en bacs jaunes avec une collecte dite « multimatériaux ».

Ainsi, les secteurs des communes d'Ampuis, Condrieu, Loire sur Rhône et Sainte-Colombe peuvent mettre leurs papiers dans les bacs jaunes au même titre que les autres communes.



Seuls les foyers des zones urbanisées denses sont équipés d'un bac jaune pour les emballages voire les papiers. Cette collecte concerne près de 57 000 habitants sur 9 communes.

Tableau 5 - Communes en porte-à-porte pour le tri des emballages et des papiers

Commune	Fréquence	Commentaires	Prestataire
Vienne	C 0,5 et C1	Sauf secteurs en conteneurs enterrés (Vienne Centre)	Régie
Pont-Évêque	C 0,5 et C1 (collectif)	Sauf Plan des Aures en conteneurs enterrés	
Chasse-sur-Rhône	C 0,5 et C1 (collectif)		
Saint-Romain-en-Gal	C 0,5		
Estrablin	C 0,5	Centre bourg	VEOLIA
Ampuis	C 0,5	Centre bourg	
Condrieu	C 0,5	Centre bourg	
Loire-sur-Rhône	C 0,5	Centre bourg	
Sainte-Colombe	C 0,5		

C0,5 : collecte tous les 15 jours - C1 : collecte 1 fois par semaine

3.2.1.2 Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, ainsi que les papiers sur la partie moins urbanisée.

La prestation est réalisée par le groupement SERNED (mandataire)/GUERIN pour la collecte des silos jaunes (emballages), bleus (papiers) et verts (verre).







En 2021, ont été rajoutés 16 silos emballages, 3 silos papiers, 7 silos verre et 1 conteneur enterré emballages/papiers.

Annexe 2 : nombre de PAV aériens et enterrés par commune

3.2.2 Performances de collecte des emballages et des papiers

Tableau 6 - Tonnage et performances de collecte emballages et papiers

	Tonnage 2021	Tonnage 2020	Évolution en %	Kg/hab/an 2021	Kg/hab/an 2020
Verre	2 780	2 704	+ 2.8	30.8	30.2
Dont Verre PAV	2 720	2 649	+ 2.7	30.1	29.6
Emballages et papiers	3 199	3 058	+ 4.6	35.4	34.2
Papiers seuls	780	794	- 1.8	8.6	8.9
Emballages seuls	894	913	- 2.1	9.9	10.2
Emballages et papiers	1 525	1 350	+ 13.0	16.9	15.1

La collecte du verre, déjà en augmentation l'année précédente, a augmenté de + 2.8 % par rapport à 2020. Les usagers continuent de se déplacer aux colonnes des points d'apport volontaire Verre. Avec 30,8 kg/hab/an, la performance de collecte est proche de la moyenne régionale qui se situe à 34,5 kg/hab/an mais améliorable.

La collecte des emballages et papiers est en hausse avec une diminution de la collecte des papiers et des emballages seuls mais une hausse significative des tonnages d'emballages et papiers. La baisse des tonnages d'emballages seuls et la hausse des tonnages d'emballages et papiers s'expliquent par l'harmonisation des consignes de tri.

Plusieurs communes de la rive droite sont passées de bacs jaunes en emballages seuls aux multimatériaux (emballages et papiers) depuis le 1^{er} octobre 2021. Avec 35,4 kg/hab/an d'emballages / papiers, la performance de collecte est proche de la moyenne régionale qui se situe à 36,7 kg/hab/an.

Globalement, la part tri sélectif (emballages et papiers) représente 21,7 % des ordures ménagères, et est en augmentation par rapport à 2019 (21,1 %) et 2020 (21,5 %), ce qui est encourageant.

3.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE DES TLC (TEXTILES LINGES DE MAISON CHAUSSURES)

Fin 2021, **123** bornes de collecte sont réparties sur l'ensemble du territoire (117 en 2020). Durant l'année, **6 bornes ont été rajoutées**.

Tableau 7 - Tonnage et ratio de collecte des TLC

Année	Tonnage	kg/hab/an
2018	357,93	4,06
2019	376,00	4,21
2020	309,62	3,46
2021	383.73	4.25



Pour information, 3,1 kg/hab/an sont collectés en moyenne en France et 3,2 kg en région AURA.

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'une bonne performance de collecte et d'une bonne desserte territoriale (1 borne pour 750 habitants, contre 1 455 habitants en moyenne nationale) même si certains secteurs peuvent encore être mieux desservis.

L'année 2020 avait été marquée par une baisse de près de 17 % par rapport à l'année précédente suite au contexte sanitaire. Le ratio de collecte de 2021 rejoint celui de 2019.

3.4 LES COLLECTES POUR LES NON MÉNAGERS (SERVICE FACULTATIF)

3.4.1 Collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères

L'Agglo collecte les apports non ménagers assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire ceux qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions et sans sujétions techniques particulières.

De plus, les usagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères (et 600 litres par semaine pour le sélectif) font l'objet du dispositif de redevance spéciale. (Voir détails paragraphe 4.2.1).

3.4.2 Collecte des cartons des commerçants sur Vienne

Une collecte des cartons est organisée par la régie de collecte de l'Agglo, le jeudi matin à partir de 5h sur l'hyper-centre de Vienne et quelques voies à fort potentiel commercial.

Elle est réservée aux commerçants et est soumise au paiement d'une redevance (48 € TTC pour l'année 2021, redevance inchangée depuis plusieurs années), au respect des règles de présentation des cartons (bacs bleus ou à défaut possibilité remisage cartons pliés attachés) et à une limitation des volumes présentés.

 2019
 2020
 2021
 Évolution 2020 /2021 en %

 Cartons
 154,5
 131,96
 155,12
 + 17,55

 Moyenne tournée du jeudi
 2,92
 2,49
 2,98
 19,80

Tableau 8 - Tonnage cartons des commerçants

Pour mémoire, cette collecte avait été réduite en 2020 du fait de la fermeture de nombreux établissements liée au COVID.

3.4.3 Collecte du verre des Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) sur Vienne

Un service de collecte du verre en porte-à-porte est mis en place pour les gros producteurs que sont les cafés, hôtels, restaurants.

Cette collecte est réalisée une fois par semaine en régie. Elle se réduit progressivement en fonction de la mise en service des conteneurs enterrés. En effet, les CHR, dans le périmètre des conteneurs enterrés, sont invités à utiliser ces derniers.

Les tonnages 2021 sont augmentation par rapport à 2020, année marquée par la forte baisse liée à la fermeture des CHR).

	2019	2020	2021	Évolution en %
Verre CHR	90,34	55,74	59,10	+ 6

Tableau 9 - Tonnage Verre CHR

3.4.4 Collecte des déchets valorisables du marché forain de Vienne

Depuis 2008, la gestion des déchets du marché de Vienne, 2nd marché de France par le nombre de forains, se fait en respect du principe du « marché propre ».

Les déchets résiduels sont repris par les forains. Mais les déchets valorisables que sont les cartons et les déchets fermentescibles (végétaux + cagettes) sont déposés dans 2 bennes à ordures ménagères en poste sur le marché. Les autres déchets sont ramenés par les commerçants.

En février 2021, un accident de circulation, sans gravité, s'est produit entre une benne à ordures ménagères du prestataire et un agent d'entretien de la ville de Vienne intervenant sur le nettoyage du marché place Saint-Pierre. Pour éviter un nouvel incident, les procédures de travail de chaque collectivité ont fait l'objet d'un état des lieux puis d'une révision en co-construction

avec chaque intervenant sur l'espace public. Ces évolutions ont été intégrées dans le nouveau marché de prestation.

Depuis octobre 2021, suite à un appel d'offres, la prestation est confiée à la société VEOLIA ONYX ARA.

Tableau 10 - Tonnage marché forain de Vienne

	2019	2020	2021	Évolution en %
Cartons	67,26	53,00	69,36	+ 31
Moyenne par marché	1,29	1,15	1,33	
Fermentescibles	59,81	45,00	56,42	+ 25
Moyenne par marché	1,16	0,98	1,09	

3.5 Les autres collectes

3.5.1 Les cartouches d'imprimantes et piles

L'Agglo met en place des bornes de collecte pour la récupération de consommables bureautiques usagés (toners, cartouches jet d'encre pour imprimante, fax et photocopieur) traités par Conibi.

50 kg ont été collectés en 2021 (25 kg en 2020) hors déchèteries.

Une collecte de piles est effective dans certaines mairies ou écoles et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ainsi qu'évidemment dans les déchèteries.



Les flux collectés dans les communes sont emmenés en déchèteries et comptabilisés dans le flux déchèteries (Voir détails paragraphe 4.3.2).

3.5.2 Les bouchons en plastique

L'Agglo s'est associée à l'Association Bouchons d'Amour / Cœur de Bouchons pour permettre la dépose des bouchons en plastique dans les déchèteries. Ces bouchons sont ensuite collectés par les bénévoles de l'association.

La revente des bouchons par l'association participe au financement de l'acquisition d'équipements spécifiques pour personnes handicapées, de l'aménagement de l'habitat en matière d'accès, de mobilité, de l'aménagement de véhicule en poste de conduite et de transport. Certaines communes ont également conventionné avec l'association pour une collecte spécifique sur certains de leurs établissements.

3.6 FAITS MARQUANTS COLLECTE

3.6.1 Résorption des points noirs de collecte

Vienne Condrieu Agglomération est engagée dans un plan de résorption des points noirs de collecte, sources d'accident pour les équipiers de collecte comme pour les usagers piétons et automobilistes.

Au premier rang des points noirs prioritaires figurent les marches arrière qui sont responsables de plus d'un tiers des accidents mortels chez les équipiers de collecte et les usagers. La collecte bilatérale, les voies en pente ou étroites sont, parmi d'autres, des types de points noirs qu'il est nécessaire de traiter.

Le plan de résorption des points noirs de collecte s'est prolongé sur l'ensemble du périmètre : **fin 2021, 84 % des points identifiés ont été traités.**

Tableau 11 - Indicateurs points noirs

		Points noirs identifiés	Points noirs résolus	En %
Ex Vienn Aggle	Fin 2020	141	99	70
Ex ViennAgglo	Fin 2021	142	125	88
Ev CCDC	Fin 2020	32	17	53
Ex CCRC	Fin 2021	33	22	67
Vienne Condrieu Agglomération	Fin 2021	175	147	84

3.6.2 Conteneurs enterrés

Pour mémoire, le déploiement des conteneurs enterrés s'effectue actuellement selon 2 modalités :

- Les centres-bourgs et centres-villages des communes réalisés lors d'opérations de requalification. Ces conteneurs sont destinés à la collecte des emballages, des papiers et du verre
- La ville de Vienne, du fait de son contexte de patrimoine historique et de la forte densité de population. Les conteneurs sont destinés aux ordures ménagères, emballages/papiers et verre.

2 nouveaux sites ont été mis en service à Vienne : rue Schneider (20/04/2021) et place de la Futerie (Vallée de Gère)

3 nouveaux sites en centre bourg d'Échalas (19/04/2021), de Saint-Sorlin-de-Vienne (22/10/2021) ainsi que de Villette-de-Vienne (mise en service début 2022).



3.6.3 Améliorations concernant le service logistique/livraison des bacs et la collecte

Pour mémoire, l'année 2020 avait vu : la mise en place d'une procédure pour les bacs endommagés avec un outil communication dédié; un nouvel outil pour faciliter la manutention des bacs, un support spécifique pour alerter les usagers lors d'un stationnement gênant; un nouveau marché de fourniture de bacs comprenant 100 % de matière recyclée pour les cuves.

Un nouveau logiciel de gestion des contenants (bacs, composteurs) ainsi que terminaux portatifs des pour les équipements terrain de la logistique ont été acquis. Il permettra d'améliorer l'efficience de traitement et assurer une traçabilité des demandes.

De nouveaux autocollants consignes ont été créés et sont apposés sur les couvercles des bacs ordures ménagères.



Autocollants consignes

Dès l'automne 2021, les bennes du prestataire et de la régie qui disposaient de flanc avec la campagne « Compostage » ont été floqués avec la nouvelle campagne de communication « Aujourd'hui, tous les emballages et papiers se trient !».



De plus, les équipes de la régie et du prestataire ont été rencontrées et sensibilisées aux nouvelles consignes de tri et à l'importance de faire remonter les anomalies de collecte (dépôts non conformes au règlement).

3.6.4 Instructions des demandes de permis de construire et d'aménager

Conformément au code de l'urbanisme et au règlement du service public des déchets ménagers et assimilés, la Direction environnement est consultée pour émettre un avis sur les autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire...).

Dans un contexte de forte attractivité du territoire et de rattrapage suite à la crise COVID 19, le rythme d'analyse des autorisations d'urbanisme est de nouveau soutenu et de plus en plus complexe avec des opérations d'envergure (permis d'aménager, opération d'aménagement programmé) :

Tableau 12 - Nombre d'autorisations d'urbanisme

	2019	2020	2021
Certificat d'urbanisme	2	5	10
Déclaration préalable	22	20	14
Permis d'aménager	43	26	41
Permis de construire	103	100	114
Total instructions	170	151	179

3.7 INDICATEURS

Le tableau ci-dessous récapitule les données par flux et leur évolution.

Tableau 13 - Synthèses tonnage, ratio des déchets collectés

Tonnage	2019	2020 2021 .		Évolution 2021/2020 en %	Ratio Kg/hab/an 2021	
Population	89 210	89 522	90 357	+0,9		
OMR	21 040	21 094	21 553	+2,2	238,5	
Verre	2 569	2 704	2 780	+ 2,8	30,8	
Verre PAV	2 479	2 649	2 720	+ 2,7	30,1	
Verre CHR	90	56	59	+ 6,0	0,7	
Emballages et papiers	3 065	3 058	3 199	+ 4,6	35,4	
Papiers seuls	876	794	780	- 1,8	8,6	
Emballages seuls	846	913	894	- 2,1	9,9	
Multi-matériaux (emballages et papiers)	1342	1 350	1 525	+ 13	16,9	
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	376	310	384	+ 23,9	4,2	
Cartons commerçants Vienne	155	132	155	+ 17,6	1,7	
Valorisables Marchés forains Vienne (cartons, fermentescibles)	127	98	126	+ 28,3	1,4	

4. DÉCHÈTERIES

4.1 RÉSEAU ET MODE D'EXPLOITATION

4.1.1 Les déchèteries fixes

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un réseau de 5 déchèteries.

Tableau 14 - Adresses déchèteries fixes et mode d'exploitation

Déchèterie de	Adresse	Mode d'exploitation		
Ampuis	1680, rue du Stade 69420 Ampuis	Prestataire (SERNED)		
Chasse-sur-Rhône	326, route de Communay 38670 Chasse-sur-Rhône	Prestataire (SERNED)		
Pont-Évêque	ZI l'Abbaye 38780 Pont-Évêque	Régie Agglo		
Vienne Sud	Saint-Alban-les-Vignes 38200 Vienne	Régie Agglo		
Villette-de-Vienne	288, chemin du Maupas 38200 Villette-de-Vienne	Régie Agglo		

4.1.2 Les déchèteries mobiles et conventions d'accès

Les habitants ont accès à la compostière d'Eyzin-Pinet, gérée par la société Agro-Compost dans le cadre d'un marché avec l'Agglo, pour déposer leurs déchets verts.

Les habitants d'Échalas, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves ont également accès à la déchèterie de Tartaras dans le cadre d'une convention avec Saint-Etienne Métropole.

Enfin, un service de déchèterie mobile est mis en place pour les secteurs les plus éloignés des déchèteries fixes.

Ce dernier est réservé aux habitants des communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

Les déchets collectés sont les déchets verts, la ferraille, les encombrants, le carton et les petits appareils ménagers.

Ainsi en 2021, des bennes et un gardiennage ont été mis en place sur 12 samedis répartis sur les communes d'Échalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier.



Information déchèterie mobile

4.1.3 Les déchèteries : carte de synthèse

Carte 6 - Situation des déchèteries fixes et mobiles



4.2 FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS

4.2.1 Horaires d'ouvertures

Les déchèteries sont ouvertes 6 jours sur 7 selon les horaires suivants.

Tableau 15 - Horaires des déchèteries avant le 1er juin 2021

Déchèterie	Horaires				
Ampuis	Lundi : Du mardi au vendredi : Samedi :	8h30-12h et 14h-18h30 14h-18h30 8h30-12h et 14h-18h30			
Chasse-sur-Rhône	Du lundi au vendredi : Samedi :	9h-12h et 14h-18h 9h-18h			
Pont-Évêque Villette-de-Vienne	Du lundi au samedi :	8h-12h et 13h30-18h			
Vienne Sud	Du lundi au samedi :	8h-12h30 et 13h30-18h			

Tableau 16 - Horaires des déchèteries depuis le 1er juin 2021

Déchèterie	Du lundi au samedi					
		Après-midi				
Ampuis	9h-12h30	Mardi, mercredi, jeudi fermés				
Chasse-sur-Rhône	911-121130					
Pont-Évêque		13h30-18h				
Vienne Sud						
Villette-de-Vienne						

Le dernier accès autorisé est fixé à 10 minutes avant la fermeture.

Tous les sites sont fermés les dimanches et les jours fériés. Les 24 et le 31 décembre, les sites ferment une heure plus tôt, soit à 17h.

4.2.2 Déchets acceptés et conditions d'accès

Les déchèteries acceptent de nombreux matériaux qui ne peuvent, ou ne doivent pas, être pris en charge simultanément avec les ordures ménagères en raison de leur toxicité ou de leur volume :

- **Déchets valorisables**: cartons, déchets d'éléments d'ameublement, végétaux, plâtre (sur Ampuis), gravats, métaux, bois.
- **Déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement** : déchets d'équipements électriques électroniques (dit D3E), déchets dangereux spécifiques (huiles, batteries, piles, ampoules...) et également les Déchets d'Activités à Risque Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement¹.
- Autres déchets volumineux dits encombrants.

Les déchèteries **sont ouvertes aux particuliers** résidant sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, sur présentation **d'une carte d'accès** disponible dans chaque mairie et maisons de quartiers.

L'accès pour les particuliers est gratuit dans la limite des quantités présentées dans le tableau suivant.

Nature des déchets	Dépôt journalier maximum	hebdomadaire maximum	
Gravats			
Métaux			
Objets encombrants	Jusqu'à 2 m³	3 m ³	
Bois classe B			
Plâtre (Ampuis uniquement)			
Déchets verts *1	Jusqu'à 3 m³	6 m ³	
Huile de friture	Jusqu'à 20 litres	20 litres	
Huile minérale	Jusqu'à 10 litres	10 litres	
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS): peintures, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires, produits de laboratoire et non identifiés	Jusqu'à 20 litres	30 litres	
Déchets d'Équipements Électriques et	Г.,,,,;+,,́,,	F	

Tableau 17 - Limite dépôt par type de flux

Dénôt

5 unités

10 unités

4 unités

5 unités

4 unités

Jusqu'à 5 unités

Ils sont **autorisés jusqu'à 500 kg par apport dans la limite de 3 tonnes par an** sur présentation d'une carte de déchèterie. Au-delà, les particuliers payent le droit à dépôt directement au prestataire en charge de la plateforme.

Électroniques (D3E)

Tubes fluorescents ou néons

Pneumatiques (campagnes ponctuelles)*2

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, établissements scolaires...) sont autorisés à déposer les déchets (en dehors du samedi) sous réserve du respect du dispositif financier et quantitatif ci-dessous.

Ces conditions concernent également les entreprises qui ne sont pas implantées sur le territoire mais qui y travaillent dans le cadre de la charte départementale signée.

^{*1} Dans le cadre du marché des déchets verts avec la société Agro-compost (compostière d'Eyzin-Pinet), les apports des particuliers directement sur le site sont possibles.

^{*2} Réservé uniquement aux particuliers.

¹ Les DASRI sont également aujourd'hui pris en charge dans de nombreuses pharmacies. (Cf. liste des points sur : www.dastri.fr)

Tableau 18 - Conditions techniques et financières d'accueil des non ménagers (professionnels)

Type de déchets	1 ticket valable	À titre indicatif nbre de ticket: pour 1 m³
Gravats	Jusqu'à 0,5 m³	2
Encombrants (ou déchets non valorisables en mélange)	Jusqu'à 0,25 m³	4
Bois de classe A ou B	Jusqu'à 0,5 m³	2
Végétaux	Jusqu'à 1 m³	1
Huiles minérales	Jusqu'à 3 litres	Sans objet
Plâtre (Ampuis uniquement)	Jusqu'à 1 m³	1
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	Jusqu'à 3 litres	Sans objet

Les dépôts de ferrailles et de cartons sont gratuits dans la limite des dépôts autorisés.

Cas particulier des dépôts de mobilier des professionnels :

- Pour les adhérents éco-mobilier: le dépôt est autorisé sur présentation d'une carte éco-mobilier, uniquement dans les sites équipés d'une benne mobilier (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne).
- Pour les non adhérents: les professionnels sont invités à contacter l'éco-organisme Valdélia sur https://www.valdelia.org/



Mode d'emploi des déchèteries

4.2.3 Opérations ponctuelles de collecte en déchèterie (pneus, réemploi)

4.2.3.1 Collecte des pneus

Afin de répondre à la demande des usagers de dépôts de pneus usagés, des campagnes de collecte ponctuelles de pneus sont réalisées sur 3 des 5 déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne).

En 2021, deux sessions de collecte ont eu lieu :

- du lundi 10 mai au samedi 19 juin
- du lundi 25 octobre au samedi 4 décembre



Information collecte de pneus

4.2.3.2 Collecte EMMAUS

Dans le cadre d'une convention établie avec l'association Emmaüs de Vienne, des permanences d'Emmaüs se déroulent chaque mercredi de 14h à 17h à la déchèterie de Pont-Évêque et le samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h à la déchèterie de Vienne. (Voir détails paragraphe 2.2).

Les compagnons réceptionnent les dons (livres, meubles, jouets, vaisselle...).

4.3.1 Fréquentation

Tableau 19 - Fréquentation par site et évolution

Nombre de passages	Ampuis	Chasse- sur-Rhône	Pont-Évêque	Vienne	Villette- de-Vienne	TOTAL
2020	27 313	44 007	81 050	50 870	59 525	262 765
2021	34 036	61 709	94 668	60 548	80 768	331 729
Évolution 2021/2020 en %	+ 25	+ 40	+ 17	+ 19	+ 36	+ 26

L'année 2021 voit une très nette augmentation de la fréquentation plus particulièrement sur Chasse-sur-Rhône et Villette-de-Vienne soit + 26% par rapport à l'année 2020. La fréquentation est également bien supérieure à l'année 2019. Pour mémoire, l'année 2020 avait vu une nette baisse de la fréquentation liée à la période de confinement et de la fermeture des sites.

4.3.2 Tonnages, répartition par filière et niveau de valorisation

Tableau 20 - Tonnage par matériau et répartition par filière

	Tonnages				Réparti	Répartition par filière en tonnes 2021		
Type de déchets	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020 en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement	
Principaux flux								
Encombrants	5 899	5 665	6 928	22,3	693		6 235	
Gravats recyclables	4 990	5 152	6 220	20,7	6 220			
Végétaux	4 830	4 034	4 546	12,7	4 546			
Bois	2 287	2 174	2 462	13,2	2 462			
Mobilier	924	1 008	1 370	35,9	664	606	100	
Ferrailles	873	939	949	1,1	949			
Cartons	859	848	1 042	22,9	1 042			
Déchets d'Equipements								
Electriques et	591	604	690	14,2	518	74	99	
Electroniques								
Déchets dangereux pour l'	homme ou l'	environneme	nt					
Déchets dangereux	127	127	141	11,0		141		
Huiles minérales	38	28	39	39,3	36	3		
Piles	7,0	7,1	6,8	-4,2	5,4		1,4	
Huiles alimentaires	4,0	4,2	6,1	45,2	6,1			
Lampes et néons	3,7	3,3	3,0	-9,1	3	0		
Cartouches d'encres	0,9	0,9	1,0	11,1	0,90	0,10		
Radiographies	0,5	0,46	0,60	29,3	0,60			
Déchets d'activité de soin	0,18	0,13	0,13	2,4		0,13		
Autres flux	!	!						
Plâtre (Ampuis)	33	26	55	111,5	55			
Pneumatiques	27	19	30	57,9	30			
Capsules Nespresso	7,5	11,2	9,7	-13,4	9,7			
Total	21 502	20 651	24 499	18,6	17 241	824	6 435	
	Rép	artition en %			70	3	26	
Total hors gravats	16 512	15 499	18 279	17,9	11 021	824	6 435	
Ro	épartition en	% en excluant	t les gravats		60	5	35	

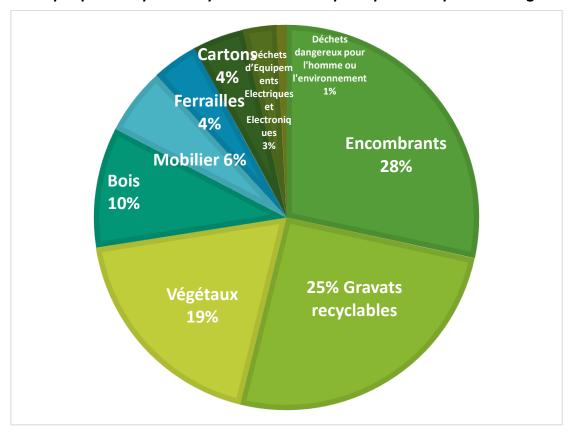
Concomitamment à la hausse de la fréquentation, on constate une forte hausse des tonnages pris en charge en 2021 (+ 18,6 % par rapport à 2020).

La plupart des flux sont en augmentation et particulièrement les encombrants (+ 22 %), les cartons (+ 23 %) et les mobiliers (+ 36 %).

Ainsi, en moyenne 271 kg/hab/an (+ 40 kg/hab/an) ont été pris en charge sur les déchèteries.

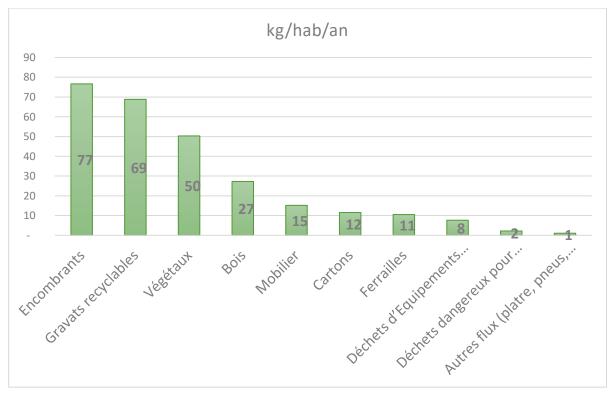
Cette forte augmentation pénalise le bilan global de l'Agglo vis-à-vis de l'objectif de réduction des déchets pris en charge.

70 % des déchets pris en charge en déchèteries font l'objet d'une valorisation, majoritairement sous forme de matière. La situation est stable par rapport à l'année précédente (71 % en 2020).



Graphique 1 - Répartition par matériau des principaux flux pris en charge





² Ratio ramené à l'habitant à titre de comparaison aux valeurs de référence régionales ou nationales mais intègre le gisement des apports professionnels

4.3.3 Analyse des performances par matériau

4.3.3.1 Mobilier dit Déchets d'Éléments d'Ameublements (DEA)

Le gisement annuel mis sur le marché était de l'ordre de 36 kg/hab/an.

La mise sur le marché est variable. Elle est en augmentation continue chaque année depuis 2014 avec un recul en 2020 (année Covid).

Les meubles de cuisine, de chambre à coucher, les sièges, les meubles d'appoint, de salon, de séjour et de salle à manger constituent ¾ des apports mis sur le marché.

Une éco-modulation du barème des metteurs sur le marché est prévue pour inciter à améliorer l'éco-conception, la recyclabilité des DEA..., mais son impact est pour l'instant peu visible.

Les derniers chiffres connus de captation des Éco-organismes en charge des DEA ménagers (dont ECOMOBILIER) sont de 14 kg/hab/an (2020) et 17,8 kg/hab.an (2019).

La part de DEA collectés séparément au niveau régional est de 15,9 kg/hab/an (2020) et 16,4 kg/hab/an (2019) au niveau de la région AURA.

La collecte en déchèterie est le mode de captation nettement le plus important, même s'il existe d'autres points d'apports (Économie sociale et solidaire, point d'apport professionnel et professionnels de l'ameublement).

À ce jour, seules 3 des 5 déchèteries (Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne) sont équipées d'une benne dédiée faute de place disponible.

Néanmoins, Vienne Condrieu Agglomération, avec **15 kg/hab/an captés en déchèteries**, est dans la moyenne régionale.

Au niveau des caractérisations nationales, le bois reste le matériau majoritaire (60 %) suivi des rembourrés (16,5 %) des DEA collectés.

L'Eco-organisme a multiplié la contractualisation avec des structures de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs, Réseau des Ressourceries, Envie...) en France, mais la part réemploi dans les filières reste modeste et stagne.

4.3.3.2 Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

Le gisement de D3E ménagers était estimé à plus de 20 kg/hab/an.

La mise sur le marché de ce flux augmente d'année en année, et ce depuis 2006, malgré la miniaturisation des biens électroniques grand publics (téléphones, ordinateurs...) ou l'utilisation de matériaux plus légers.

Même en période Covid, la consommation a augmenté : le recours au télétravail et l'école à la maison ayant modifié les modes de vie avec une croissance de près de 20 % du secteur de l'informatique-bureautique. C'est environ l'équivalent de 13 appareils par habitant et par an qui sont mis sur le marché!

Au niveau national, les objectifs de captation de l'Eco-organisme ne sont pas encore atteints mais l'objectif de valorisation est satisfaisant avec 75 % de recyclage.

Le traitement est assuré majoritairement en France (97 %) et de nouveaux procédés sont développés régulièrement.

Toutes les déchèteries de l'Agglo sont équipées, sauf celle de Chasse-sur-Rhône.

Le niveau de captation sur les déchèteries de Vienne Condrieu Agglomération est de **7,6 kg/hab/an**, inférieur à la moyenne iséroise (10,5 kg/hab/an) et Rhône (11,5 kg/hab/an), malgré la nette augmentation par rapport à l'année dernière (+ 14 %).

2,2 kg/hab/an sont collectés sur les déchèteries. C'est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Ce chiffre est supérieur au ratio de gisement national dans les OM (1,6 kg/hab/an) sans doute du fait de l'acceptation des apports des professionnels.

4.4 FAITS MARQUANTS DÉCHÈTERIE

4.4.1 Gardiennage déchèterie

Le personnel a été renforcé sur la déchèterie de Villette-de-Vienne pour tenir compte de l'augmentation continue et des pics de fréquentation liés à une progression de la population du territoire.

Un renfort de personnel a également été mis en place sur la déchèterie de Vienne pour répondre aux pics de fréquentation, plus ciblé sur la journée du samedi.

Un nouvel outil format « carte de visite » a été mis à disposition des gardiens pour remise aux usagers en fonction des besoins.

Il comprend les contacts téléphonique et mail pour toute question ou réclamation, ainsi qu'un rappel des horaires.



4.4.2 Déclenchement des horaires canicule sur un épisode

Depuis 2017, l'État a mis en place un Plan National Canicule.

En 2020, il avait été décidé d'expérimenter une adaptation des horaires sur la période 7h-14h (journée continue) pour tenir compte du cycle d'évolution de la température sur une journée et préserver les usagers et agents en cas de déclenchement de la vigilance orange Météo France (= alerte Préfecture de niveau 3). Le dispositif avait été mis en place 8 jours.

En 2021, le dispositif a été intégré au règlement intérieur des déchèteries, voté en mars 2021. Sur le mois de juin, 3 journées ont été classées en vigilance orange, déclenchant de fait les horaires adaptés.

4.4.3 Entretien et travaux sur les sites

Au-delà de l'entretien courant, plusieurs déchèteries ont bénéficié de travaux d'amélioration ou de mise en conformité en 2021 :

- Mise en place de nouveaux panneaux d'entrée avec horaires, déchets acceptés et conditions d'accès sur tous les sites.
- Création d'un emplacement pour les colonnes de tri en dehors de la déchèterie ainsi qu'un parking pour les agents à la déchèterie de Vienne, afin d'améliorer la fluidité de circulation sur site.
- Installation de bavettes facilitant le dépôt à Vienne.





4.4.4 Acquisition foncière déchèterie d'Ampuis

Un accord a été trouvé avec le propriétaire d'une parcelle jouxtant la déchèterie.

Une demande a également été formulée auprès de la CNR pour une occupation temporaire du domaine concédé et une prolongation de l'actuelle convention sur le terrain d'assiette actuel de la déchèterie.

Cela conditionne le projet d'extension du site existant qui vise à améliorer et sécuriser les conditions d'accueil des usagers avec la création d'une voie de sortie distincte de celle d'entrée.

4.4.5 Nouveau marché de transport des bennes de déchèterie

Suite à l'appel d'offres engagé, le nouveau marché a été attribué à l'entreprise COIRO à compter du le octobre 2021.

Sa forme permet une gestion simplifiée et une réduction/optimisation des déplacements avec la mise en place d'une compaction/packmatage sur l'ensemble des sites, y compris Vienne Sud, et la conversion d'une partie du matériel roulant au gaz.

4.4.6 Caractérisation du potentiel réemployable

Dans le cadre d'un stage IRUP et d'un projet de création de Ressourcerie à Chasse-sur-Rhône, plusieurs partenaires du projet se sont mobilisés sur le terrain lors de 14 sessions de relevés effectuées sur les 5 déchèteries de l'Agglo pour effectuer une caractérisation des objets potentiellement réemployables à l'entrée du site.

La méthodologie et l'analyse des données a été réalisée par le Réseau National des Ressourceries en juin 2021.

Il ressort que **57 % du gisement serait réemployable : 37 % directement en l'état**, 16 % après réparation et 4 % après détournement.

Les principales catégories retrouvées sont les meubles, les éléments de sanitaire et les déchets d'équipements électriques et électroniques.

4.4.7 Incidents

L'année a été marquée par :

- plusieurs non conformités:
 - o concernant les déchets dangereux, le dépôt de fusées à main et d'extincteurs de cheminées sur la déchèterie de Vienne,
 - o mais également la présence de bois créosoté dans la benne bois sur plusieurs sites.
- plusieurs effractions notamment dans les locaux déchets dangereux et déchets d'équipements électriques et électroniques sur les 5 déchèteries et en particulier Pont-Évêque ainsi que du vandalisme par graffitis à Chasse-sur-Rhône.
- plusieurs agressions verbales et physiques des gardiens.
- un départ de feu dans la benne bois de la déchèterie de Vienne le 16 mars 2021, sans gravité mais ayant mobilisé les pompiers.



Intervention des pompiers à Vienne

5. TRANSFERT, VALORISATION ET TRAITEMENT

5.1 POST-EXPLOITATION CET

Pour mémoire, un site d'enfouissement situé au Sud de Vienne, secteur Saint-Alban a été créé en 1968 et a fait l'objet d'extension en 1986 et en 2000.

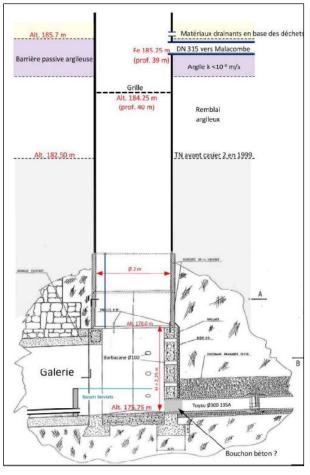
Le site a arrêté l'accueil des déchets ménagers en 2009 et a cessé ses activités en 2014.

Il a fait l'objet de travaux de réhabilitation postexploitation en 2016 et 2017.

Ce site a été géré par un syndicat (SYVROM), dissous en 2018 suite au regroupement de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC).

Vienne Condrieu Agglomération assure le suivi postexploitation du site (suivi de 30 ans portant jusqu'en 2044):

- Gestion des eaux, analyse des eaux et lixiviats.
- Gestion et contrôle du biogaz produit.
- Entretien de la couverture végétale.
- Suivi de la tenue des ouvrages notamment inspection des galeries souterraines.



Plan schématique du puits principal

Suite au rapport d'inspection de la galerie en mai 2021, une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été réalisée pour des travaux à engager en 2022 :

- réparer l'entrée de la galerie (canalisation « eaux propres » endommagée).
- décolmater le bassin de lixiviats à la base du puits, ce qui devrait réduire le volume annuel de lixiviats renvoyés à la station d'épuration.
- raccorder les barbacanes sur le DN 315 mm.

5.2 TRANSFERT

L'Agglo gère un quai de transfert de déchets ménagers à la limite des communes de Vienne et Reventin-Vaugris situé sur l'ancien site d'enfouissement de Saint-Alban.

L'installation comporte 2 quais de vidages pour 2 semi-remorques à fond mouvant en cours de remplissage, et un espace pour 1 semi-remorque en attente, soit une capacité d'accueil de 270 m³ de déchets.

Le site est utilisé pour le transfert de l'ensemble des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire. En 2021, 21 559 tonnes ont été prises en charge sur le quai de transfert.

Le site est exploité en régie. Le transport des semi-remorques est, quant à lui, réalisé par un prestataire. La prestation a été confiée à la société CITAIX (Chasse-sur-Rhône) depuis septembre 2020.

Le marché intègre la mise à disposition de 4 remorques à fond-mouvant alternatives neuves et affectées à l'Agglo, un bâchage des semi-remorques, la mise en place d'un plancher semi-étanche, un système d'accouplement semi-tracteur antipollution, le recours à un véhicule gaz pour le transport...

Le quai de transfert est constitué d'une structure métallique avec 2 trémies de déchargement réalisée en 2007.

Un d'audit de la structure existante vieillissante a été réalisé en 2020. À la suite, une mesure conservatoire a été mise en place : mesure permettant un contrôle et une alerte in situ.

Des travaux importants ont été réalisés: réfection de chaussée sur la route d'accès au site, en entrée pont bascule, création d'une zone de manœuvre et stockage pour les remorques, remise en état des caniveaux d'évacuation et modification du stockage et traitement des eaux de ruissellement du quai.

5.3 Traitement des ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères résiduelles a été effectué sur les sites suivants :

Tableau 21 - Destination des ordures ménagères

Lieu	Adresse	Tonnage 2021	
Usine d'incinération TREDI	ZI Portuaire 519, rue Denis Papin Salaise-sur-Sanne	17 978	
Unité de traitement du SICTOM de la Bièvre (prétraitement mécano biologique puis stockage)	113, chemin des Carrières Lieu-dit les Burettes Penol	131 (dans le cadre de la convention transférée par la commune de Meyssiez)	
Centres de stockage de délestage	Coved à Roussas	3 449	

Ainsi 83 % des ordures ménagères résiduelles ont été incinérées en produisant de l'énergie.

Le niveau d'enfouissement a augmenté depuis 2018 du fait des délestages liés aux arrêts programmés ou accidentels sur l'exutoire principal (TREDI à Salaise-sur-Sanne, titulaire du marché).

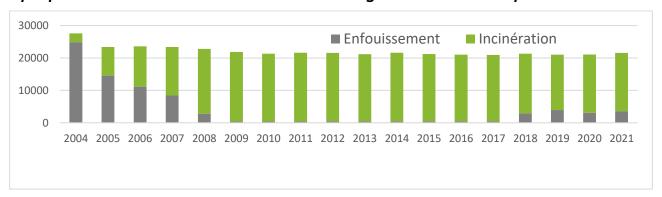
De nouveaux, plusieurs incidents ont eu lieu sur le site TREDI en 2021 :

- Du 18/02 au 24/02 : grève
- Du 29/03 au 02/04 : grille du four bloquée par des roulements
- Du 20/04 au 23/04 : arrêt fortuit
- Du 01/06 au 04/06 : arrêt fortuit. Fuite chaudière
- Du 09/08 au 17/09 : maintenance annuelle

À noter qu'en 2021, TREDI n'a trouvé aucun accord avec une autre usine d'incinération pour les détournements.

Cette situation pénalise le niveau de valorisation des déchets depuis quelques années comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Graphique 3 - Mode de traitement des ordures ménagères et évolution depuis 2004 - en tonnes

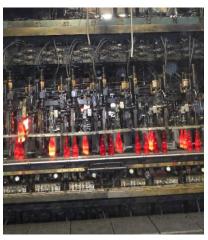


5.4 TRI ET VALORISATION DES EMBALLAGES, PAPIERS ET TEXTILES

5.4.1 Verre

Le verre collecté à Vienne Condrieu Agglomération suit la filière suivante :

- Prise en charge sur la plateforme de regroupement de GUERIN à Saint-Fons (69).
- Pré-traitement sur le site Sibelco à Andrézieux-Bouthéon (rue André Richard 42).
- Traitement sur la verrerie VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy (42).



Recyclage en verrerie

Pour mémoire, **31 kg/hab/an de verre** ont été valorisés en 2021 (30,2 kg en 2020). Cela est assez proche de la moyenne pour des collectivités similaires.

5.4.2 Emballages, papiers

Depuis mars 2020, l'Agglo confie le tri et le transport des cartons, papiers et emballages via deux marchés attribués à DELAUZUN (Ampuis) et PAPREC (Chassieu).

Le centre de tri des emballages et papiers en mélange d'une surface de 13 000 m², dont 9 300 m² couverts, est situé sur la commune de Chassieu à une trentaine de kilomètres de Vienne.

Il est facilement accessible par autoroute. Il dispose d'une capacité de 60 000 t par an. Le site, hautement automatisé (8 cribles, 1 robot trieur, 15 trieurs optiques...), mobilise néanmoins quotidiennement 46 opérateurs de tri.

Le marché passé avec l'Agglo prévoit le respect des prescriptions techniques minimales imposées par les filières industrielles de reprise des matériaux mais également un engagement de performance sur l'ensemble des matériaux triés.

Depuis 2020, les refus sont obligatoirement valorisés sous forme de valorisation énergétique.



Process centre de tri de Paprec à Chassieu

Le site comprend un parcours de visite avec une salle pédagogique. Les conditions sanitaires ont pu permettre d'organiser uniquement quelques visites en 2021 (3 groupes).

Les déchets après tri sont valorisés par différents repreneurs.

Tableau 22 - Repreneurs emballages/papiers

Nature	Filière de reprise
Cartons	Delauzun, ZI Verenay - 69420 Ampuis Revipac : Saïca, 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron
Aluminium	Regeal Affimet, Avenue du Vermandois, BP 80419 - 60204 Compiègne
Papier	Norske Skog, Route Jean Charles Pellerin, ZI3, BP 109 - 88194 Golbey
Acier	Arcelor Mittal - 13270 Fos-Sur-Mer
Plastiques (emballages)	Valorplast, 14, rue de la République - 92800 Puteaux
Briques alimentaires	Revipac : Lucart SAS 10, rue Maurice Mougeot, BP 35 - 88600 Laval-sur- Vologne
Refus de tri ³	UIOM, 48, avenue des Frères Lumières - 38300 Bourgoin-Jallieu

Sur les 3 199 tonnes d'emballages et papiers collectés en 2021, 608 tonnes de refus ont été incinérés, soit **un taux de refus moyen de 19,01** % tous flux confondus.

Ont été réellement valorisés en 2021 (source : tonnages expédiés et repris par les repreneurs) :

- 12,7 kg/hab/an de papiers
- 12,9 kg/hab/an d'emballages (dont 8,2 kg de cartonnettes, 0,4 kg de briques alimentaires, 1,6 kg d'acier/alu, 2,9 kg de PET et PEHD)



Balles de tri avant expédition

Ainsi, au global 44,6 kg/hab/an d'emballages incluant le verre et 12,7 kg/hab/an de papiers ont été valorisés.

En comparaison avec l'année 2020, les performances ont augmenté de 3 % en « emballages dont le verre » et ont stagné en « papier ».

5.4.3 Textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC)

Les textiles, Linges de Maison, Chaussures (TLC) sont triés par Le Relais 42, entreprise à but socio-économique, située dans la Loire (ZA du Planil, Rue de l'Europe - 42410 Pélussin).

Ces matériaux, même troués, abimés ou usés sont valorisés selon différentes filières. Les débouchés sont en cours d'évolution avec la création de produits nouveaux : gamme d'isolant thermique et acoustique (dit « Métisse »), dispositif pour la correction acoustique des salles polyvalentes, cinémas...

³ Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire alors qu'ils ne sont pas recyclables

5.5 VALORISATION / TRAITEMENT DES FLUX DÉCHÈTERIES

Tableau 23 - Filière de reprise matériaux issus des déchèteries en 2021

Nature	Adresse
Encombrants	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Végétaux	Agro-Compost - D38 - 38780 Eyzin-Pinet
Métaux (Ferreux)	Derichebourg - Route du Barrage - 38121 Reventin-Vaugris
Cartons	Saica - 573, chemin des Ortis - 26240 Laveyron Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Gravats recyclables	Delauzun Soviri - Zone Industrielle Le Verenay - 69420 Ampuis
Cartouches d'encre	LVL - Parc d'activités de Tournebride - 4, rue Gutenberg - 44118 La Chevrolière
Bois	Eco3Bois - 2, chemin du Génie - 69200 Vénissieux
Huiles moteur	Faure Huiles - 373, route de Noyerée - 38200 Luzinay
Huiles végétales	Oleovia - Zi de Petite Synthe - Rue Van Cauwenberghe - 59640 Dunkerque
	Filières avec Éco-organismes
DEEE	OCAD3E - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Lampes et néons	Recylum - 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Meubles	Eco-Mobilier - 50, Avenue Daumesnil - 75012 Paris
Déchets dangereux	Trédi - 519, rue Denis Papin - 38150 Salaise-sur-Sanne EcoDDS - 117, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne-Billancourt
Déchets Activités de Soins à Risques Infectieux	DASTRI - 17, rue l'Amiral Hamelin - 75116 Paris
Piles	Corepile - 17, rue Georges Bizet - 75016 Paris

Tableau 24 - Filière de reprise matériaux autres collectes connexes aux déchèteries

Nature	Filière de reprise
Pneumatiques filières	ALIAPUR - 71, cours Albert Thomas - 69003 Lyon
Bouchons plastiques	Bouchons d'amour - 10, place Auguste Perret Malissol - 38200 Vienne

5.6 VALORISATION COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

Près de 7 330 tonnes de végétaux sont pris en charge par l'Agglo et traités sur la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet.

Les apports directs sur le site représentent une part non négligeable (38 % du global). Cela contribue à limiter la saturation des déchèteries.

Le site de compostage d'une surface de 20 000 m² utilise la technique de compostage en andains, régulièrement retournés après broyage préalable des végétaux.



Information compostière

Tableau 25 : Tonnage de végétaux compostés

Apports	Tonnage 2021	kg/hab/an
Végétaux issus des déchèteries (particuliers, professionnels, communes)	4 546	50
Compostage hors déchèteries (apports directs des communes et des particuliers)	2 782	31
dont apports directs des particuliers	1749	
Total	7 328	81

6. BILAN GLOBAL ET INDICATEURS GLOBAUX

6.1 OBJECTIF DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ENFOUIS

Deux textes réglementent cet objectif:

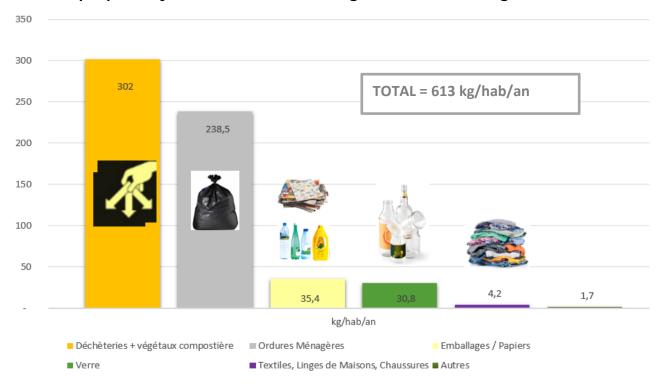
Réglementations	Objectifs	lmpacts pour l'Agglo
1-Loi de transition énergétique pour la croissance verte (repris dans le Plan Régional PRPGDN intégré au SRADETT)	Diminution des déchets non dangereux non inertes mis en décharge de - 30 % entre 2010 et 2020 - 50 % entre 2010 et 2025	En 2010, seuls les encombrants non valorisables étaient enfouis, d'où un faible tonnage de référence. Il s'agit de viser - 50 % en valorisant l'ensemble des OM par incinération et en réduisant la part enfouissement dans les apports de déchèteries
2-Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGEC (Février 2020)	10 % maximum des quantités produites de DMA en stockage d'ici 2035	Situation 2021 : 18 %

6.2 OBJECTIF DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE

Tableau 26 : Quantités de DMA par type en tonnes

Collecte	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 %
Déchèteries	21 502	20 651	24 499	+ 19
Compostage (hors déchèteries)	2 788	2 714	2 782	+ 3
Ordures ménagères	21 040	21 094	21 553	+ 2
Emballages et papiers	3 065	3 058	3 199	+ 5
Verre	2 569	2 704	2 780	+ 3
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	376	310	384	+ 24
Cartons commerçants	155	132	155	+ 18
Total	51 495	50 663	55 352	+ 9

Graphique 4 : Synthèse des déchets ménagers et assimilés en kg/hab/an 2021



Les apports en déchèteries puis les ordures ménagères constituent les plus fortes productions de déchets pris en charge.

La situation vis-à-vis de l'objectif de réduction des quantités de déchets pris en charge par l'Agglo est la suivante : indépendamment des objectifs de valorisation des quantités de déchets prises en charges (Voir détails paragraphe 6.3), plusieurs objectifs réglementaires existent visant à une réduction des quantités de déchets produits sur le territoire et pris en charge par la collectivité :

Réglementations	Objectifs	Impact pourl'Agglo
1-Loi de transition énergétique pour la croissance verte	 - 10 % des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2020 par rapport à 2010 	Objectif non atteint à l'échelle de l'Agglo (Voir tableaux ci-dessous)
2-Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGDND) intégré dans le SRADETT (Schéma Régional d'Aménagement Durable)	- 50 kg/hab/an de DMA non dangereux et non inertes (DMA NI ND) produits en 2031 par rapport à 2015	532 kg/hab/an de DMA NI ND ont été produits en 2015 ce qui implique une cible de 482 kg/hab/an pour 2031, soit - 60 kg/hab/an par rapport à 2021 d'ici 2031
3-Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite loi AGEC <i>(Février 2020)</i>	- 15 % des DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010	Implique une production maximale de 460 kg/hab/an pour l'Agglo, soit -150 kg / à 2021 ce qui est particulièrement ambitieux

Tableau 27 - Quantités de DMA par type en kg/hab/an et évolution par rapport à 2010 et 2015

	2010	2015	2020	2021	Évolution 2021/2010 %
Population à périmètre constant	86 676	87 891	89 522	90 357	+ 4
			Kg/hab/an		
Déchèteries	199	234	231	271	+ 36
Compostage (hors déchèteries)	26	43	30	30,8	+ 18
Ordures ménagères	248	241	236	238,5	- 4
Emballages et papiers	37	34	34	35,4	- 4
Verre	25	26	30,2	30,8	+ 24
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	2,7	3	3	4,2	+ 60
Cartons commerçants	4,2	4	1	1,7	- 59
Total	541	587	568	613	+ 13

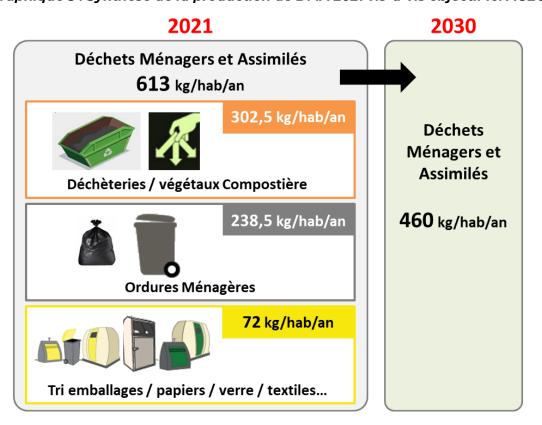
Ainsi, la quantité produite par habitant a augmenté de 13 % depuis 2010.

En effet, si les ordures ménagères résiduelles sont en nette baisse (- 5 %) ainsi que les papiers et les cartons des commerçants, il y a eu une forte augmentation des apports en déchèteries (+ 36 %) depuis 2010 ainsi que des apports directs de végétaux à la compostière d'Eyzin-Pinet (+ 18 %).

Tableau 28 - Indice de réduction des DMA par rapport à objectif 2020 et 2030

	2010	2015	2020	2021	Objectif réglementaire national 2020 (Loi TECV)	Objectif réglementaire national 2030 (Loi AGEC)
Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	100	108	105	113	90	85

Graphique 5 : Synthèse de la production de DMA 2021 vis-à-vis objectif loi AGEC



6.3 OBJECTIF D'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION

Tableau 29 - Bilan global tonnage 2021, filières et taux de valorisation

Collecte	2021	Répartition en %	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Enfouissement
Déchèteries	24 499	44	17 241	824	6 435
Compostage (hors déchèteries)	2 782	5	2 782	0	0
Ordures ménagères	21 553	39		17 978	3 575
Emballages Papiers	3 199	6	2 591	608	0
Verre	2 780	5	2 780	0	0
Textiles, Linges de Maison, Chaussures	384	1	372		12
Cartons commerçants	155	0	155		
Total (t)	55 352	100	25 921	19 410	10 022
	Réparti	tion au global	46,8 %	35,1 %	18,1 %
Total (t) non inertes et non dangereux	49 132		19 701	19 410	10 022
Répartition part non inertes et non dangereux			40,1 %	39,5 %	20,4 %

6.3.1 Taux de valorisation matière et organique

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et **65 % en 2025**. Cet objectif a été repris dans le Plan Régional (PRPGD intégré au SRADDET).

L'Agglo, comme la région AURA, est encore loin de cet objectif.

En effet **40,1** % des déchets non dangereux non inertes (DMA NI ND), pris en charge par l'Agglo, font l'objet d'une valorisation matière ou organique en 2021 (46 % au niveau de la Région) dont :

- 25 % valorisation matière type recyclage (33 % au niveau régional)
- 15 % valorisation organique type compostage (13 % au niveau régional)

6.3.2 Taux de valorisation énergétique

39,5 % des déchets ménagers et assimilés non inertes et non dangereux (DMA NI ND) pris en charge par l'Agglo sont valorisés sous forme énergétique.

Si cette proportion est encore améliorable, notamment en réduisant la part des OM détournées lors des arrêts techniques en enfouissement, elle se situe au-dessus de la performance moyenne régionale qui est de 36 %.

6.3.3 Taux de valorisation matière, organique ou énergétique global

Au global 89,5 % des déchets pris en charge par l'Agglo ont fait l'objet d'une valorisation (83,5 % en 2020 et 81,1 % en 2019).

Si on enlève les déchets non dangereux et non inertes, l'Agglo se situe à 80 % de valorisation, proche de la moyenne régionale (82 %).

6.4 Composition de nos déchets

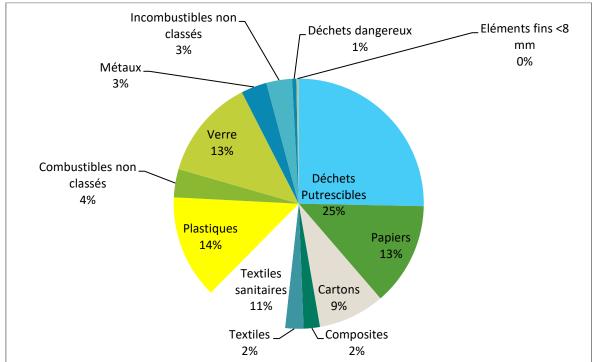
Les ordures ménagères et les apports en déchèteries ont fait l'objet d'une grande campagne d'analyse sur le territoire national en 2017 dont les résultats ont été édités et mis à jour en Mars 2021 ; soit plus de 10 ans après la précédente campagne.

En 10 ans, les grandes évolutions et enseignements de cette campagne sont :

- Une légère diminution du ratio de production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant.
- Une diminution des quantités d'Ordures Ménagères.
- Une augmentation des quantités collectées en déchèteries.
- Pas d'impact significatif de la zone géographique ou de la typologie d'habitat sur la composition (ce qui n'exclut pas des spécificités territoriales liées aux modalités de gestion).
- 15 % des OM et 17 % en déchèteries sont d'origine non ménagères.
- 75 % des OMA (OM + collectes sélectives emballages, papier, verre) seraient évitables, dont 30 kg/hab/an de gaspillage alimentaire.
- 80 % des OMR (contenu de la poubelle grise) pourraient être orientés vers une filière de valorisation matière : 38 % en valorisation organique, 40 % via les filières de responsabilité élargie du producteur (REP).
- Dans la benne « tout venant » des déchèteries : 40 % pourraient encore faire l'objet d'une valorisation matière et 28 % pourraient être orientés dans une filière REP.

Graphique 6 : Composition des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

(Source: dernier Modecom national) Incombustibles non.

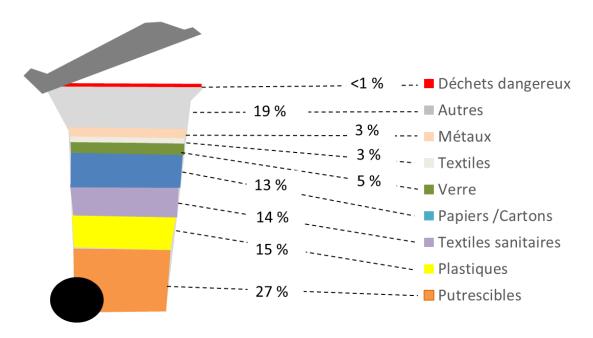


Graphique 7 : Composition des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

(Source: dernier Modecom national)



Graphique 8 : Composition des Ordures Ménagères Résiduelles Agglo



Une caractérisation a été réalisée en 2017-2018 sur Vienne Condrieu Agglomération.

INDICATEURS FINANCIE	RS

Les éléments donnés dans cette partie sont issus du Compte Administratif.

Certains décalages sont possibles dans les paiements ou les encaissements d'une année sur l'autre.

Aussi, en parallèle, une démarche de comptabilité analytique, élaborée par l'ADEME et reconnue au niveau national, appelée « Comptacoût », est mise en œuvre afin de connaître les coûts réels du service sur l'année et leur ventilation par type de déchets.

7. MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES

Tableau 30 - Liste des principaux marchés confiés à des entreprises

Vienn Con Agg	Ofieu Objet du marché	PRESTATAIRE	Date début du marché	Date fin du marché	Dépenses 2021 en € TTC (service fait en 2021)
	M17-075-Fourniture de conteneurs enterrés pour la collecte des OM, emballages, JRM et du verre	ASTECH	28/12/2017	27/12/2021	153 919,60
Pré-collecte	M20-066- Fourniture de bacs roulants et pièces détachées pour la collecte des OMR et déchets recyclables	SULO	06/03/2020	05/03/2023	159 745,50
	M18-116-Collecte des cartons et fermentescibles du marché de Vienne	PAPREC	07/07/2018	06/07/2021	43 382,13
Collecte	M19-029-Collecte des déchets ménagers OM + CS en PAP / lot 1	VEOLIA ONYX	01/07/2019	30/06/2026	1 223 252,90
Collecte	M19-030- Collecte des déchets ménagers en apport volontaire / lot 2	SERNED GUERIN	01/07/2019	30/06/2026	520 087,97
	M21-095- Collecte des cartons et fermentescibles sur le marché de Vienne	VEOLIA ONYX	16/10/2021	15/10/2024	13 575,32
	M18-134-Gestion haut de quai déchetteries Chasse, Ampuis et déchetterie mobile	SERNED	23/08/2018	22/08/2020	150 050,33
	M18-137-Mise à disposition de bennes amovibles pour bras hydrauliques jusqu'aux installations de traitement	COIRO	01/10/2018	30/09/2021	240 204,35
	M18-138-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-encombrants	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	988 605,99
	M18-139-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-traitement du bois	ECO 3 BOIS	01/10/2018	30/09/2021	161 086,82
Déchèteries	M18-140-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries- gravats recyclables	DELAUZUN	01/10/2018	30/09/2021	76 566,37
	M18-141-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets végétaux	AGRO-COMPOST	01/10/2018	30/09/2021	238 592,21
	M18-142-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets plâtre	RHÔNE ENVIRONNEMENT	01/10/2018	30/09/2021	1 818,27
	M18-143-Location bennes, transport et traitement des déchets des déchetteries-déchets dangereux	TREDI	01/10/2018	30/09/2021	44 480,49
	M21-080 Mise à disposition, compaction et transport des bennes de déchets issus des déchèteries	COIRO	01/10/2021	30/09/2026	119 971,06
Transfert / transport	M20-081- Transfert, transport des déchets ménagers à partir du quai de transfert de St Alban à Vienne	CITAIX	01/09/2020	31/08/2025	196 889,64
5,500	M20-034- Stockage, transport et tri des emballages, papiers et cartons LOT 1	DELAUZUN	22/02/2020	29/02/2023	186 534,12
Traitement	M20-035-Stockage, transport et tri des papiers et cartons collecte sélective LOT 2	PAPREC	22/02/2020	29/02/2023	497 648,22
	M18-067-Incinération des déchets ménagers et assimilés	TREDI	01/04/2018	31/03/2024	2 435 121,72

8. DÉPENSES

8.1 INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 871 340 €. Elles reprennent un rythme normal après une année 2020 particulièrement faible (impact COVID).

Tableau 31 - Dépenses 2021

Postes de dépenses	CA 2021 en €	CA 2020 en €
Équipements et travaux liés à la pré-collecte (bacs, PAV, conteneurs enterrés)	1 021 860	479 309
Containers enterrés	704 085	287 163
Acquisition et renouvellement des bacs	169 276	136 757
Acquisition, renouvellement et aménagement des points d'apports volontaires	148 499	55 389
Matériel / Véhicules de collecte	339 259	8 862
Déchèteries	77 650	18 351
Réduction déchets (composteurs)	22 901	31 718
Quai de transfert et divers	282 882	26 972
Remboursement capital des emprunts+ reprise subvention	126 788	124 873
TOTAL DÉPENSES	1 871 340	690 086

Equipements et travaux liés à la précollecte (bacs, silos, conteneurs enterrés)

Matériel / véhicules de collecte

Déchèteries

Réduction déchets (composteurs)

Quai de transfert et divers

Remboursement capital des emprunts+ reprise subvention

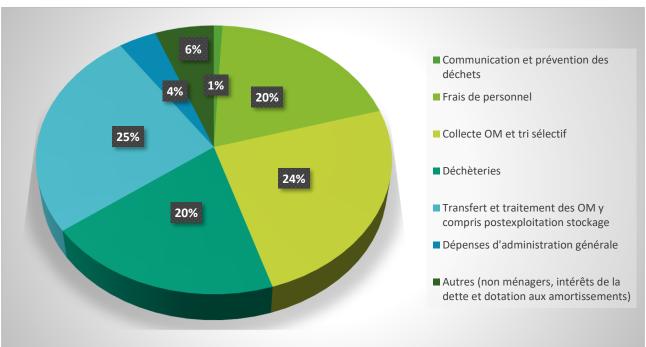
Graphique 9 - Répartition des investissements en 2021

8.2 Fonctionnement

Les dépenses du service s'établissent à 10 747 103 € (+ 10 % par rapport à 2020).

Les principaux postes de dépenses sont :

- 2 735 318 € pour le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles et la gestion post-exploitation de l'installation de stockage de Saint-Alban (+ 5 % / 2 612 518 € en 2020).
- 2 648 214 € pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif (+ 31 % par rapport aux 2 487 200 € en 2020, du fait des révisions de prix des marchés mais surtout du nouveau marché de tri).
- 2124943 € pour les déchèteries. Cela constitue une très forte évolution (+ 37 %) par rapport à 2020, année exceptionnellement basse du fait des fermetures des déchèteries mais hausse également (+ 8 %) par rapport à 2019. Ceci s'explique par la hausse des tonnages pris en charge.
- 2 111 321 € liés au personnel (- 4 % par rapport à 2020).
- 90 442 € de dépenses liées à la communication et prévention des déchets (dépenses multipliées par 3 du fait principalement des dépenses de communication et de sensibilisation de proximité sur le tri).
- 405 922 € de frais d'administration générale.
- 630 943 € autres dépenses (non ménagers, intérêts de la dette et dotation aux amortissements).



Graphique 10 - Répartition des dépenses de fonctionnement en 2021

9. RECETTES

9.1 LA TEOM

Pour mémoire, dans le cadre de la fusion en 2018 et compte tenu de l'hétérogénéité préalable des modes de financement du service (financement complet du service par la TEOM pour le périmètre ex ViennAgglo avec taux réduit sur Saint-Romain-en-Gal qui avait une installation de stockage jusqu'en 2017, REOM pour Meyssiez, financement uniquement de moitié par la TEOM pour le périmètre ex CCRC), un zonage spécifique a été mis en place.

Rappel: les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont délibéré fin 2020 en décidant d'harmoniser les 3 taux existants vers 1 taux unique par le biais d'un dispositif de lissage sur 6 ans, (de 2021 à 2026 inclus) ce qui se traduira par une augmentation pour les zones 2 et 3 jusqu'à atteindre le taux cible de 9,36 % (référence 2020).

Taux TEOM **Taux TEOM Taux TEOM** Taux TEOM Zonage / communes 2019 2018 2020 2021 concernées en % en %⁴ en % en % 1 - Communes de l'Isère 4 9.71 9.71 9.71 9.65 2 - Saint-Romain-en-Gal 6,31 7,31 8,31 8,49 3 - Communes du Rhône 8 8,23 6 8

Tableau 32 - Taux de TEOM 2021

9 772 135 € ont été perçues au titre de la TEOM en 2021 (9 562 714 € en 2020).

Pour mémoire, cette taxe appelée « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » a vocation à couvrir l'ensemble des dépenses du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, et non uniquement la collecte.

1 247 094 € de participation des Éco-organismes (CITEO, ECOMOBILIER, ECOTLC...).

1168 743 € d'autres recettes (redevance spéciale, tickets déchèteries, revente de matériaux, divers) en nette hausse par rapport aux années précédentes.

9.2 LES REDEVANCES

Elles permettent de mieux équilibrer le service entre les différents utilisateurs et de prendre en compte les producteurs non ménagers :

- La redevance spéciale: concerne toute personne physique ou morale qui confie à l'Agglo les déchets assimilés aux déchets ménagers au-delà de 1 000 litres par semaine d'ordures ménagères. Le montant de cette redevance est fonction du volume excédentaire. En 2021, le tarif de redevance était de 0,036 € par litre pour les ordures ménagères et la moitié pour la collecte sélective afin d'être incitatif au tri (tarifs identiques à l'année 2020). 106 redevables étaient assujettis en 2021 pour une recette de 395 884 €.
- La redevance pour la collecte des cartons pour les professionnels de Vienne : 48 € TTC par an (tarif inchangé).
- Les tickets déchèteries pour l'accès des professionnels aux déchèteries.

Pour mémoire, les tarifs d'accès pour les encombrants et le bois ont été augmentés (Voir détails paragraphe 1.5.1).

Les recettes de vente de tickets s'établissement à 65 472 € contre 33 864 € l'année précédente.

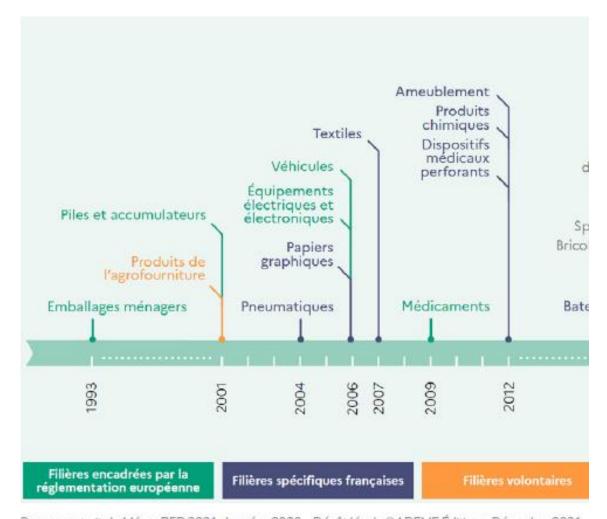
⁴ Communes de l'Isère y compris Meyssiez, St-Romain-en-Gal : harmonisation à la hausse progressive suite à la fermeture du site de stockage. Communes du Rhône : 8 % à partir de 2019.

9.3 LES SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RECETTES VENTE MATÉRIAUX

Le dispositif de REP (Responsabilité Élargie du Producteur) en France se traduit par la mise en place de plusieurs Éco-organismes agréés par l'État.

Le principe est celui d'une contribution à l'achat du produit par le contribuable ou par le metteur sur le marché qui est collecté par l'Éco-organisme. Celui-ci participe à l'élimination des déchets en apportant un soutien financier aux collectivités qui assurent la prise en charge de ces déchets.

L'Éco-organisme le plus ancien et connu est Éco-Emballages, aujourd'hui CITEO, agréé pour les papiers et les emballages. Mais d'autres Éco-organismes se sont développés (OCAD3E pour les D3E, ECODDS pour les déchets dangereux, ECOMOBILIER pour les meubles...). D'autres filières vont voir le jour dans les années à venir.



Source : extrait du Mémo REP 2021 données 2020 - Dépôt légal : ©ADEME Éditions, Décembre 2021

9.4 RÉPARTITION DES RECETTES DU SERVICE

Le service de prévention et gestion des déchets est principalement financé par la TEOM (80 %). L'équilibre du budget est également assuré grâce aux recettes liées à la redevance spéciale pour les non ménagers et les recettes de valorisation

10. COÛT NET ET ÉQUILIBRE DU SERVICE

Tableau 33 - Synthèse dépenses et recettes et équilibre en 2021

	Synthèse	En €
	Dépenses de Fonctionnement	10 747 103
Z	Dépenses fonctionnement service	10 180 252
Σ	Intérêts de la dette et amortissements	566 851
Ž	Recettes de fonctionnement	12 191 372
ō	Recettes service (hors TEOM)	2 419 237
Ş	ТЕОМ	9 772 135
FONCTIONNEMENT	Résultat Fonctionnement (Dépenses - Recettes) - Excédent	1 444 269
	Dépenses d'investissement	1 871 340
_	Investissement service	1744 552
Ш	Remboursement capital de la dette	126 038
Σ	Reprise sur subvention	750
SSI.	Recettes d'investissement	836 826
EST	Produit du FCTVA et subvention	286 176
INVESTISSEMENT	Dotation aux amortissements	550 650
=	Résultat Investissement (Dépenses - Recettes) - Déficit	- 1 034 514

Total dépenses fonctionnement + investissement	12 618 443 €	En %
Résultat global exercice (excédent)	409 755 €	+ 3

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 ont été nettement plus élevées que celles de l'année 2020 qui avait été particulièrement faible (fermeture des déchèteries, report des opérations...).

Mais les recettes ont augmenté. Ainsi, l'exercice 2021 présente exceptionnellement un excédent de 3 %.

Le coût net⁵ moyen du service est de près de 86 € TTC/ habitant (en légère baisse par rapport à 2019 et 2020). Ce coût est inférieur à la médiane des collectivités équivalentes (référentiel mixte urbain).

⁵ Dépenses de fonctionnement hors annuités d'investissement - recettes techniques (c'est-à-dire hors redevance spéciale et TEOM)

ANNEXE 1

LISTE DES COMMUNES ET POPULATION VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Commune	Population municipale 2020	Population municipale 2021	
Ampuis	2 713	2 715	
Chasse-sur-Rhône	6 048	6 128	
Chonas-l'Amballan	1 668	1 672	
Chuzelles	2 181	2 221	
Condrieu	3 897	3 927	
Échalas	1 799	1 841	
Estrablin	3 365	3 450	
Eyzin-Pinet	2 252	2 272	
Jardin	2 207	2 181	
Les Côtes-d'Arey	2 026	2 023	
Les Haies	785	777	
Loire-sur-Rhône	2 559	2 605	
Longes	977	975	
Luzinay	2 302	2 333	
Meyssiez	637	638	
Moidieu-Détourbe	1 889	1 914	
Pont-Évêque	5 210	5 207	
Reventin-Vaugris	1 909	1 941	
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	1 306	1 287	
Sainte-Colombe	1 909	1 886	
Saint-Romain-en-Gal	1 889	1 934	
Saint-Romain-en-Gier	579	583	
Saint-Sorlin-de-Vienne	878	877	
Septème	2 063	2 067	
Serpaize	1 939	2 030	
Seyssuel	2 003	2 010	
Trèves	737	740	
Tupin-et-Semons	617	617	
Vienne	29 306	29 583	
Villette-de-Vienne	1 872	1 923	
TOTAL	89 522	90 357	
Évolution 2021/2020	835		
Évolution 2021/ 2020 en %	+ 0,9		

ANNEXE 2 NOMBRE DE PAV AÉRIENS ET ENTERRÉS PAR COMMUNE

NOMBRE DE PAV AERIENS ET ENTERRES PAR COMMUNE					
	Emballage	Verre	Papier	Conteneurs enterrés multi(emballage/papier)	
AMPUIS	10	13	8	0	
CHASSE-SUR-RHÔNE	3	20	3	0	
CHONAS-L'AMBALLAN	7	5	5	0	
CHUZELLES	5	5	5	0	
CONDRIEU	10	11	9	0	
ÉCHALAS	11	9	7	0	
ESTRABLIN	16	13	11	0	
EYZIN-PINET	7	7	7	0	
JARDIN	9	7	7	0	
LES CÔTES-D'AREY	7	4	4	0	
LES HAIES	5	3	3	0	
LOIRE-SUR-RHÔNE	7	9	7	0	
LONGES	5	5	4	0	
LUZINAY	10	6	6	0	
MEYSSIEZ	3	2	2	0	
MOIDIEU-DÉTOURBE	9	5	5	0	
PONT-ÉVÊQUE	3	12	3	8	
REVENTIN-VAUGRIS	8	5	5	0	
SAINT-CYR-SUR-LE- RHÔNE	6	3	3	0	
SAINT-ROMAIN-EN-GAL	1	8	1	0	
SAINT-ROMAIN-EN-GIER	3	4	3	0	
SAINT-SORLIN-DE-VIENNE	6	4	4	0	
SAINTE-COLOMBE	2	7	6	0	
SEPTÈME	7	6	6	0	
SERPAIZE	8	7	7	0	
SEYSSUEL	7	5	5	0	
TRÈVES	5	4	4	0	
TUPIN-ET-SEMONS	3	3	2	0	
VIENNE	18	45	12	14	
VILLETTE-DE-VIENNE	9	7	6	0	
TOTAL	210	244	160	22	



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Service gestion des déchets Espace Saint-Germain Bâtiment Antarès - BP 263 30, avenue Général Leclerc 38217 Vienne Cedex

04 74 53 45 16 gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www. vienne-condrieu-agglomeration.fr